

Tél: 02 38 52 21 65



PROJET ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE GAYE, LINTHELLES ET PLEURS

Volet Paysage et Patrimoine - État initial / TOME 1

État initial 10 juin 2015, actualisé 4 mai 2018

SOMMAIRE: TOME 1

1. Introduction	5
2. Définition de l'aire d'étude	6
3. Analyse du site et de son environnement 3.1 Géomorphologie du territoire 3.2 Urbanisation et voies de communication 3.3 Secteurs naturels et agricoles 3.4 Les unités paysagères 3.5 Dynamiques et enjeux	7 9 10 11 15
4. Le paysage proche 4.1 Relief 4.2 Structures végétales 4.3 Structure paysagère du secteur rapproché 4.4 Contexte éolien	16 17 18 20
5. Conditions de perception du site 5.1 L'RN4 5.2 Entre Sézanne et Marigny (D53/D76) 5.3 Entre Marigny et Connantre (D5) 5.4 Entre Gaye et Connantre (D53/305a) 5.5 Entre Pleurs et Linthelles (D353) 5.6 Entre Pleurs et Linthes (D205) 5.7 Route Touristique du Champagne 5.8 Riverains et cadre de vie	23 26 28 30 32 34 36
6. Reconnaissance sociale 6.1 Attraits touristiques	42
6.2 Patrimoine 7 Synthèse de l'état initial	43 46

1. Introduction

La loi Paysage du 8 janvier 1993 modifiée et codifiée au Code de l'Environnement et ses textes d'application donnent à l'étude paysagère une place particulière dans les études d'impact. Selon la loi, les paysages remarquables ou ordinaires doivent être envisagés sous l'angle patrimonial et fonctionnel.

L'aspect patrimonial concerne des paysages bâtis et non bâtis. L'étude paysagère les recense et détermine leur sensibilité vis-à-vis du projet (grandes structures de paysage, motifs paysagers identitaires, points de vue de découverte majeurs du site, secteurs patrimoniaux ou emblématiques du département).

Les conditions et contraintes réglementaires sont alors énoncées.

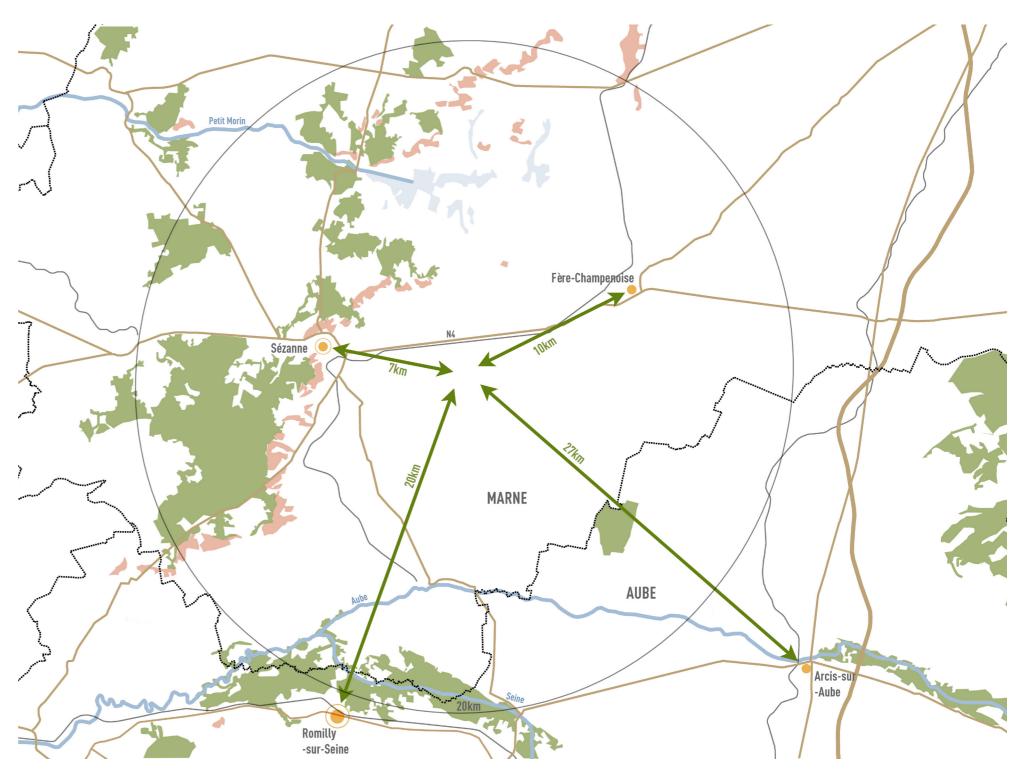
L'aspect fonctionnel mène à l'étude du paysage sous un angle dynamique. Fondement du territoire, il s'organise avec les contraintes et besoins socioculturels et environnementaux.

Dans un secteur rural, le paysage, par sa variété et sa qualité, constitue un patrimoine important qui peut être créateur d'emplois, et un facteur essentiel de développement économique, notamment touristique.

Sa qualité générale participe au bien-être de tous et s'avère ainsi déterminante pour le cadre de vie.

Cette étude d'impact est réalisée en vue de l'implantation d'un parc éolien dans la Champagne crayeuse, sur les communes de Gaye, Linthelles et Pleurs, en région Champagne-Ardenne, dans le département de la Marne, à environ 7 km de Sézanne et à 10 km de Fère-Champenoise.

Le périmètre éloigné de l'étude s'étend jusqu'au Département de l'Aube où Romilly-sur-Seine et Arcis-sur-Aube constituent les villes les plus importantes proches du projet. Elles se situent à une vingtaine de kilomètres.



2. Définition de l'aire d'étude

L'aire d'étude du volet paysage, patrimoine et cadre de vie s'étend jusqu'à 20 km. L'influence visuelle d'un projet éolien dépend du relief et de la présence d'un couvert végétal. Le territoire concerné est marqué par la Côte d'Ilede-France, à l'ouest, qui embrasse une plaine avec un relief ondulant ou les rivières avec leur cortège végétal créent des barrières visuelles, ce qui limite la perception lointaine du projet. depuis la plaine.

La définition de l'aire s'appuie également sur la formule suivante : R = (100 + E) x h

R = rayon de l'aire d'étude

E = nombre d'éoliennes (9u)

H = hauteur totale des éoliennes (180m)

Cela fait 19km pour des machines de 180m au bout de pales, ramené à 20km.

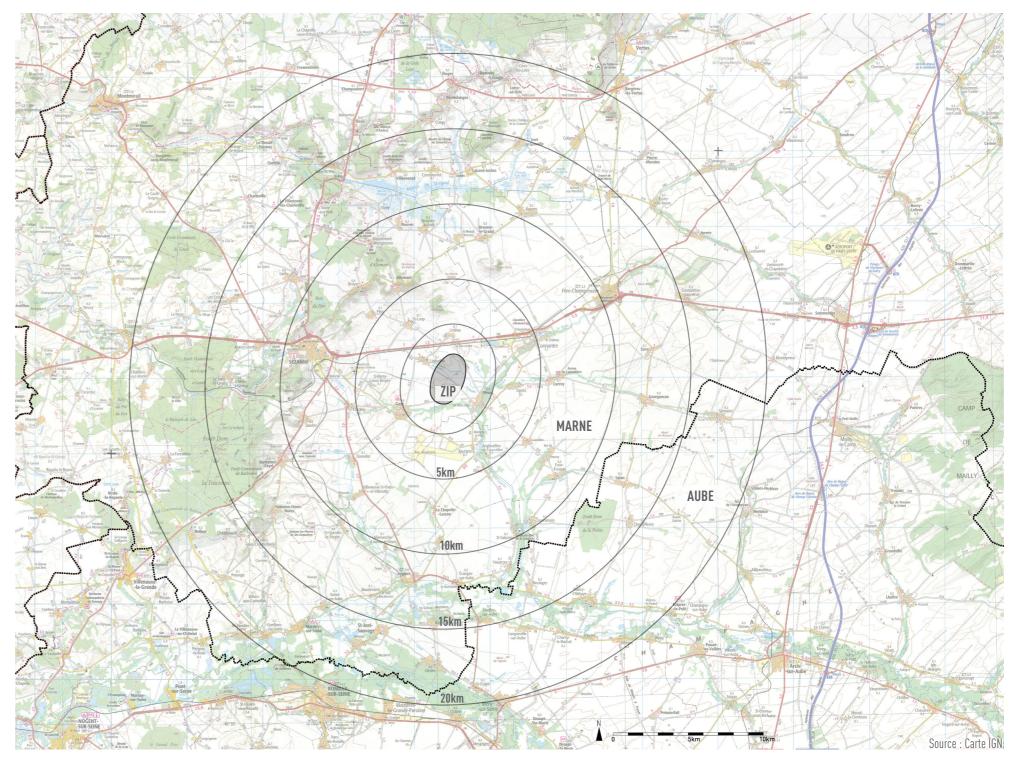
L'impact sur le paysage doit s'apprécier à trois niveaux :

- à l'échelle des **abords** immédiats du projet, entre 0 et 2 km : dans ce périmètre, la composition d'un parc est difficilement lisible. C'est l'objet lui-même, l'éolienne, qui sera analysé. Le traitement des abords, les conséquences du chantier et les effets visuels sur les riverains y seront étudiés,
- à l'échelle du **paysage proche** entre 2 et 5 km, qui est l'échelle du projet : l'impact est maximal. Y seront étudiés les solutions possibles et le parti d'aménagement du projet retenu. Elle permet d'anticiper la création, le fonctionnement et les conséquences du nouveau paysage,
- à l'échelle de l'**unité paysagère**, le périmètre éloigné : à cette distance l'impact peut être prégnant. Cette étude sert à la comparaison et au choix du site éolien le plus propice et à définir les intervisibilités avec d'autres parcs éoliens.

La co-visibilité avec le patrimoine et l'inter-visibilité* entre le projet et tout autre élément de paysage sont des facteurs importants à prendre en compte dans la définition de l'aire d'étude. Elles seront appréciées à plusieurs niveaux pour ce projet de parc éolien :

Périmètre éloigné: Les perceptions les plus éloignées sur le site (entre 5 et 20 km) où les éoliennes font partie du paysage. En fonction des conditions météorologiques et de la lisibilité du paysage, la prégnance des éoliennes est variable. Une attention particulière sera portée à l'analyse de l'impact du projet sur la Côte d'Ile-de-France, avec son vignoble et sa Route Touristique du Champagne ainsi que l'interrelation entre le projet et les parcs éoliens existants ou accordés.

Périmètre intermédiaire et rapproché: Les perceptions dans un secteur intermédiaire (entre 2 et 5 km) et rapproché (entre 0 et 2 km). Les éoliennes marquent fortement le paysage et la composition d'ensemble du parc éolien est importante. La prégnance s'accroît avec le rapprochement de l'observateur du site d'implantation.



- * «La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.
- On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui. Par conséquent la notion d'« inter-visibilité» entre éolienne et patrimoine, s'applique lorsque :
- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial ;
- le site patrimonial est visible depuis l'éolienne ;
- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision ; ... et cela quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. De manière plus générale l'« inter-visibilité» s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.).» Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, p106, 2010

3. Analyse du site

3.1 Géomorphologie du territoire

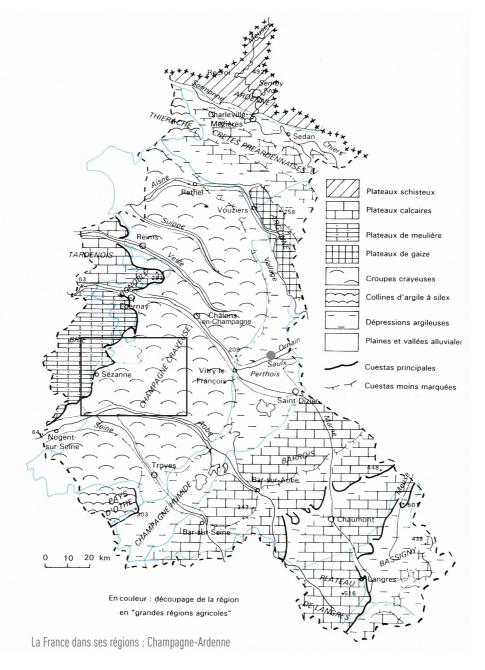
a/ Géologie

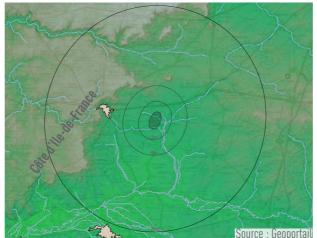
La Champagne crayeuse est, comme le nom l'indique, un **pays de la craie**. Roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes marins planctoniques, la craie est d'une couleur blanche, poreuse, tendre et friable. Sa porosité la rend très perméable à l'eau par conséquent elle est très gélive.

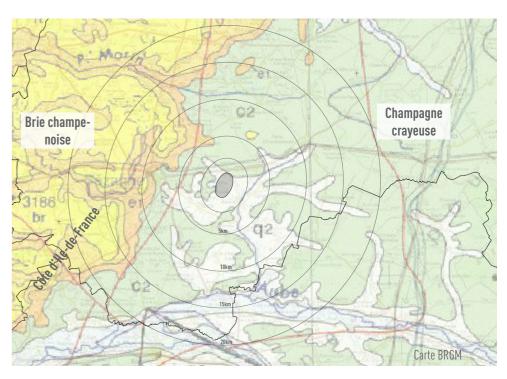
La Champagne, une vaste plaine, s'est développée dans les assises épaisses de craie du Crétacé supérieur. Le terme «champagne» désigne des plaines et plateaux à substratum calcaire, aux sols légers favorables au labour. Sur le territoire concerné la plaine originelle, **dépourvue du manteau d'argile à silex ou de limon** qui couvre d'autres parties de terrain du Crétacé, a été **modelé par le gel intense** des périodes froides quaternaires en longues croupes surbaissées dont les versants viennent se raccorder doucement aux larges vallées alluviales, ou aux dépressions topographiques occupées de rubans de peupleraies et de prairies. Les sols sont caractérisés par une nappe phréatique de faible profondeur. Ils sont très sensibles à l'excès d'eau.

La Champagne crayeuse, une **large dépression topographique** est dominée de tous côtés par un de relief plus élevé. À l'ouest, **la cuesta** est nommée **Côte d'Ile-de-France.** Elle borde les plateaux tertiaires du centre du Bassin Parisien, découpés en plusieurs micro-régions par les cours d'eau d'est en ouest : au sud de la Marne, la **Brie champenoise** est dite «des étangs» du fait de **l'imperméabilité des argiles à meulière**. Elle est largement couverte de massifs forestiers.

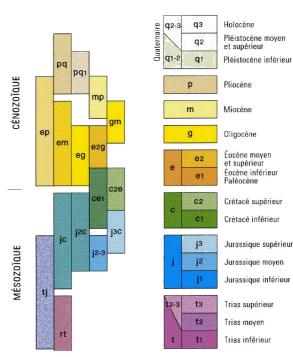
Le sous-sol de la Côte d'Ile-de-France est constitué d'une **superposition de matériaux** laissés par les couches marines successives : craies, sables calcaires, argiles à lignites, sables blancs, marnes, calcaires marins et continentaux, meulières. L'empilement de ces couches porte des matériaux argileux et sableux provenant des assises supérieures du plateau ainsi que des limons éoliens. Ce sol bien drainé grâce aux **substratum crayeux, mais riches en colluviaux** depuis le haut des versants est le lieu d'implantation du fameux vignoble de la Champagne. À l'abri des vents humides du secteur ouest, il suit la côte du nord au sud.







SÉDIMENTAIRE ET VOLCANISME



b/ Topographie et hydrographie

La Champagne crayeuse s'étend entre l'Aisne et la Seine. Dans le territoire concerné par cette étude, elle prend la forme d'une vaste **plaine marquée** par les empreintes de ses cours d'eau. Elle est relativement homogène dans son centre et montre progressivement des ondulations plus amples vers l'est.

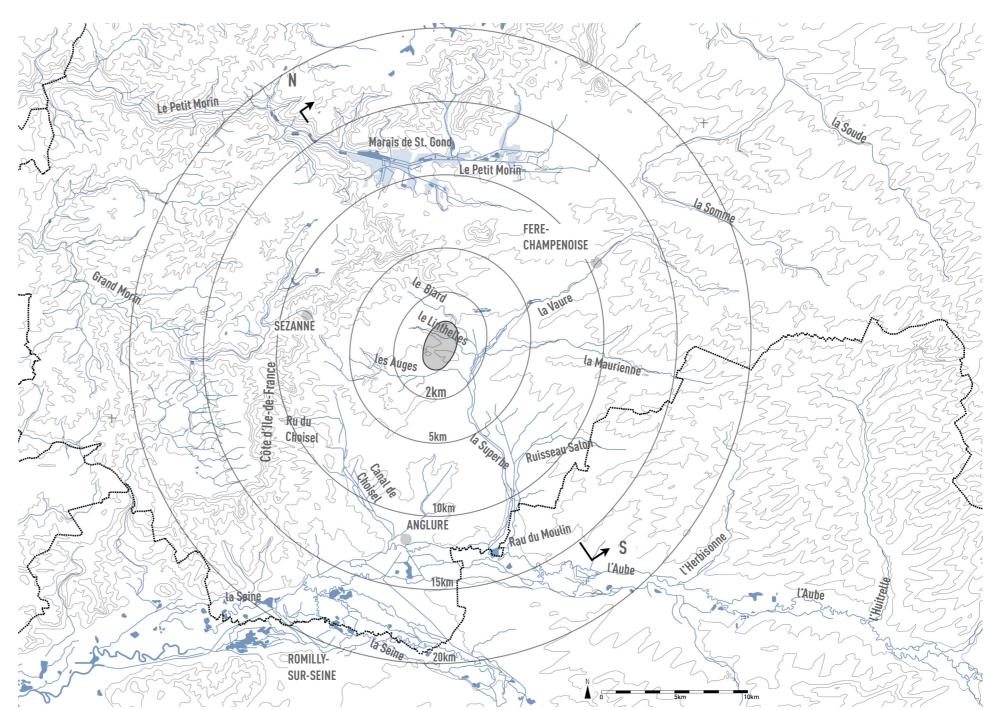
Un réseau hydrographique peu dense structure la Champagne crayeuse. Au nord et au sud, les rivières et leurs chevelures d'affluents cadrent l'aire d'étude dans le sens ouest-est : au sud, l'Aube coule dans une large vallée et rejoint la Seine, une vallée humide et verdoyante, avec de nombreux affluents. Ces deux rivières sont accompagnées de sols d'alluvions qui s'étalent largement de part et d'autre des cours d'eau sur des pentes de très faibles amplitudes.

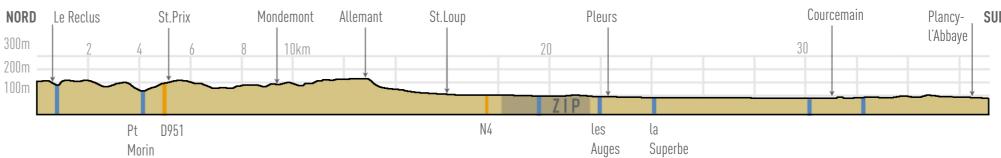
Au nord, plusieurs rus prennent leurs sources dans la plaine se jettant dans le Petit Morin qui traverse le marais de St. Gond avant de se frayer un chemin dans les plateaux du tertiaire du Bassin Parisien, plus à l'ouest.

Au centre, **un éventail de rivières** drainant la plaine, converge vers la rivière Superbe : la Maurienne, la Vaure, le Biard, le ruisseau de Linthelles, les Auges forment un faisceau de cours d'eau qui marquent la Champagne crayeuse par leur cortège végétal. Une autre chevelure de rus rejoint le lit de la Superbe plus au sud. Orientée nord-sud, elle se dirige vers l'Aube et indique l'inclinaison générale de la plaine.

À l'ouest en revanche, le **réseau hydrographique** devient **plus dense et plus nerveux**, creusant des vallées plus encaissées qu'à l'est. Il façonne le relief à partir de la Côte d'Ile-de-France bien lisible par sa topographie marquée. La **Cuesta d'Ile-de-France** dessine la limite entre les plateaux tertiaires du centre du Bassin Parisien et la plaine de Champagne crayeuse. Le versant de la Cuesta plus homogène au nord vers Reims s'étale ensuite, disséqué par des rivières perpendiculaires. Le relief semble alors se diluer en une succession de collines de part et d'autre des Marais de Saint-Gond avec des **buttes témoin** qui devancent la côte (Mont Août). Plus au sud, la Cuesta reprend guelque viqueur.

Le relief de cette Cuesta présente un vaste versant exposé à l'Est dont les dénivelées sont comprises entre 60 et 120 m en général. Au sud du village Allemant, où la côte se situe environ à 6km de la zone potentielle d'implantation. Elle s'éloigne progressivement en arc de cercle vers le sud. Le dénivelé entre le village perché Allemant et Saint Loup au pied du coteau est de 110m.





3.2 Urbanisation et voies de communication

Le territoire concerné est éloigné d'importants pôles urbains comme les villes de Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine qui se situent à plus de 20km du projet dans le département de l'Aube. Sézanne, une ville de taille moyenne s'est installée au pied de la Côte d'Ile-de-France. Porte sud de la Champagne, elle profite de la proximité du vignoble et de la N4 pour rayonner localement et dans la région.

D'autres agglomérations de taille variable s'appuient sur la N4, épine dorsale des voies de communication dans le secteur concerné, comme le montre la petite ville de Fère-Champenoise où convergent plusieurs routes départementales importantes.

Le territoire se qualifie par la présence de gros bourgs avec un tissu urbain dense où l'habitat diffus est plutôt l'exception. Il en est de même avec l'habitat isolé. Il s'agit en général de grosses fermes implantées au coeur des champs de grandes cultures où leurs imposants bâtiments ponctuent de temps à autre la plaine.

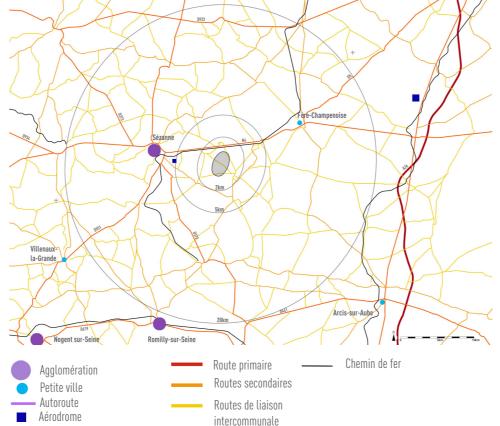
Les bâtiments des plus anciennes exploitations incluant l'habitat, sont disposés en carré autour d'une cour. Elles sont accompagnées de quelques boisements d'où émergent les silhouettes de très vieux arbres.

Enfin, on note une forte présence de zones d'activités liées à l'agriculture à la production agro-alimentaire (silos, sucrerie,...), notamment le long de la N4 et en périphérie Est de Sézanne. L'insertion paysagère des grands hangars est rarement réussie.

L'aire d'étude est également loin de l'axe routier structurant de la région: l'A26 qui relie Reims à Troyes. C'est la N4 qui assure une connexion estouest importante entre les différents départements. Ensuite, le réseau routier principal est relayé par des routes locales dont le maillage est plus lâche dans la plaine que sur la côte. Rectiligne dans la Champagne crayeuse, les routes autrefois accompagnées d'alignements d'arbres y restent aujourd'hui peu visibles.

En plaine, les bourgs s'implantent principalement le long des cours d'eau. Entourées de végétation, leurs silhouettes se confondent avec des boqueteaux. L'habitat se regroupe souvent autour de l'église, dont le clocher dépasse rarement la frondaison des arbres. Le centre historique des bourgs est souvent marqué par les pignons des maisons traditionnelles qui cherchent une bonne exposition nord-sud, tandis que les extensions urbaines récentes sont en rupture avec le tissu traditionnel des bourgs.

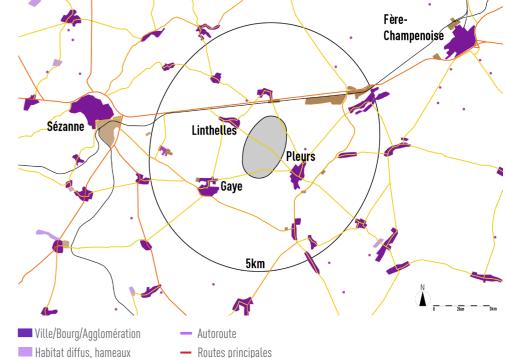
Sur la Côte, on observe deux types d'implantation des bourgs : à la rupture de la pente entre le plateau et le versant (Broyes, Allemant) ou au creux du relief (Sézanne, Barbonne-Fayel). Les villages à la rupture de pente sont particulièrement visibles depuis la plaine de Champagne Crayeuse.



À l'inverse, les villages de la Cuesta, semblent se cacher dans les replis du relief. Positionnés dans les parties creuses du coteau, ils se succèdent tel un chapelet étalé sur le coteau. Les particularités topographiques positionnent les bourgs à des altitudes variables et les routes qui les relient ne sont jamais horizontales. Blottis dans ces zones creuses, les villages **se** qualifient par un tissu urbain dense et regroupé.

Le **bâti** est composé de fermes dont les bâtiments se regroupent autour d'une petite cour délimitée par un porche ou de petites maisons d'un seul bloc. Ces bâtiments sont souvent accolés les uns aux autres et composent ainsi de petits îlots séparés par des rues étroites. Les matériaux utilisés sont d'une **grande variabilité** d'un village à l'autre et même au sein de chaque village: variabilité due à la diversité des composants géologiques de la Cuesta (meulières, moellons de craie, calcaire jaune du Lutécien,...)

Enfin, il faut noter la présence d'une multitude de petites enseignes au charme discret qui ponctuent les façades des maisons de vignerons et renseignent le visiteur sur la vente du champagne. L'homogénéité de ces enseignes et l'absence de grands panneaux publicitaires qui banaliseraient ce paysage dénotent d'une volonté collective remarquable et exemplaire.





Habitat isolé/fermes

l'agriculture

- Routes secondaires



pilotage, baptême de l'air



sons avec pignon sur rue





Sézanne implantée au creux du relief



3.3 Les secteurs naturels et agricoles

a/ Surfaces boisées, massifs et végétation de vallée

Les **surfaces boisées** sont rares dans la Champagne crayeuse. Les sols calcaires et leur aptitude à la grande culture céréalière expliquent l'absence de végétation sur le relief plus uniforme. Les opérations de remembrement les ont fait disparaître en faveur de surfaces de labour.

Quelques **alignements d'arbres** persistent le long des axes de communication (D5), d'autres ont été supprimés récemment (N4). Pourtant leur présence aide à guider le regard dans un paysage dénué de végétation. Ils constituent des repères visuels importants.

Quelques **bois et boqueteaux** ont survécu aux opérations de remembrement. Ils ponctuent et animent les plaines de grandes cultures.

Le maintien de ces bois est souvent dû à la présence de sols pauvres, ou de zones de coteaux à forte pente qui sont sensibles à l'érosion et leur exploitation agricole est difficile. Mais on les trouve également sur les secteurs plats comme réserve de chasse.

Plus fréquemment, on trouve aux confins des finages des regroupements de surfaces de boisements conservés lors de remembrements.

Les haies et les bandes boisées sont liées aux infrastructures dans l'aire d'études. Des haies taillées peuvent séparer les voies à circulation douce des grandes routes (N4) ou ponctuer certains tronçons (D5) et guider le regard vers un paysage particulier. On note également les voies ferrées qui bénéficient de bandes boisées ce qui rendent leur tracé visible dans la plaine.

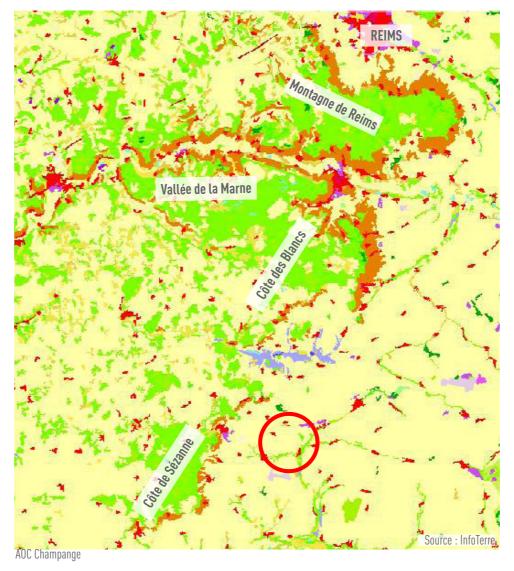
D'autres bandes boisées importantes longent des lignes à haute tension et masquent partiellement.

Enfin, les **peupleraies** occupent les zones humides à proximité des cours d'eau. De taille variable, elles cloisonnent l'aire d'étude créant un cordon végétal le long des thalwegs des ruisseaux.

b/ Agriculture

On note principalement deux activités agricoles : **Culture céréalière et la vigne.** Les surfaces herbagères sont marginales. Plus importantes dans les vallées de l'Aube et de la Seine, les prairies de pâturage sont plus présentes sur le plateau dans la Brie Champenoise à l'ouest.

Après un échec de reboisement de la Champagne crayeuse dans la période d'après-guerre, une campagne de défrichement a largement aug-



menté la surface agricole utile avec pour résultat le règne sans partage de la grande exploitation mécanisée. Les opérations de remembrement ont créé de vastes parcelles allant jusqu'à 15 ou 20ha.

Le deuxième secteur d'activité agricole couvre des superficies réduites, mais génère une renommée et contribue à l'identité de la région : le vignoble du Champagne. Les surfaces de vignes en production se sont presque triplées entre les années et 50 et 90. Mais cette expansion s'est opérée de manière inégale sur le territoire. Dans le coeur du vignoble historique, l'extension n'est pu se faire que vers le haut, sur les terrains tertiaires au prix de gros travaux d'amélioration du sol, alors qu'une extension horizontale prolongeait le vignoble sur les marges, dans le pays de Sézanne au sud et le prolongement de la Côte d'Ile-de-France dans le nord vers l'Aisne.















Arbre isolé

3.4 Les unités paysagères

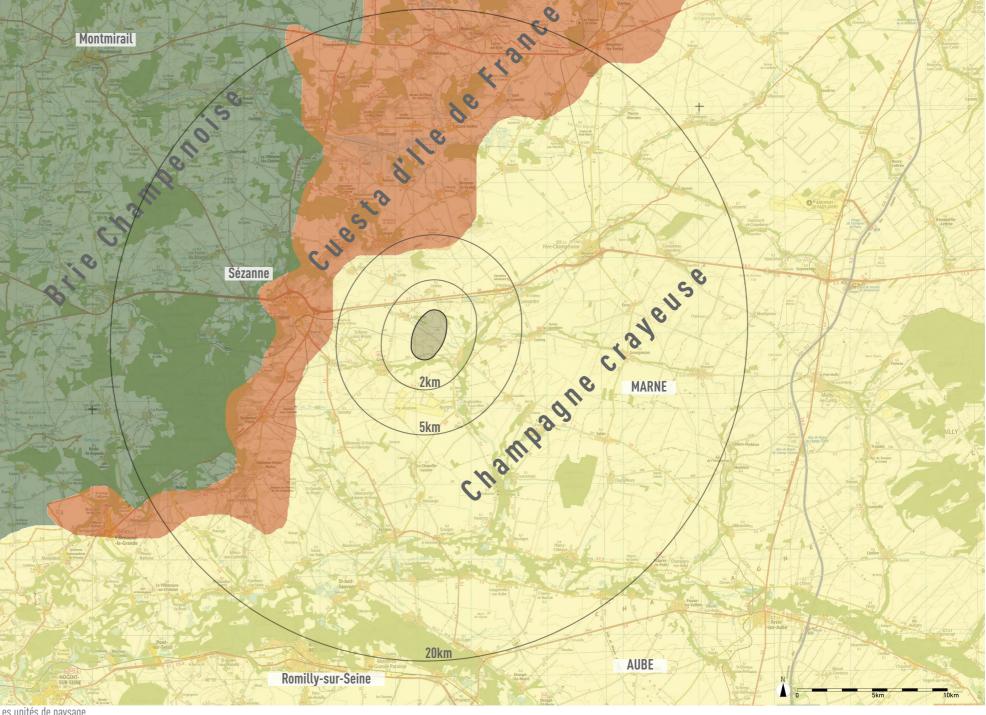
«Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.»*

La zone potentielle d'implantation se situe entre Sézanne et Fère-Champenoise, deux agglomérations reliées par la N4 qui est la voie structurante du territoire concerné. Le secteur d'étude s'étend sur deux départements : la Marne essentiellement et l'Aube dans sa partie orientale.

On distingue trois unités de paysage :

- La Champagne crayeuse qui se développe sur trois départements (l'Aisne, la Marne et l'Aube),
- La Cuesta d'Ile-de-France, lieu d'implantation du vignoble du champagne,
- La Brie champenoise qui appartient aux plateaux tertiaires du Bassin Parisien, à l'ouest, et qui se prolonge en Seine-et-Marne.





Les unités de paysage

^{*}Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, p97, 2010

a/ La Champagne

La Champagne crayeuse est une large plaine qui s'étend comme un arc entre la vallée de l'Aisne jusqu'au Gâtinais au sud-ouest. À l'ouest, la Cuesta dessine clairement sa limite avec les plateaux tertiaires du Bassin Parisien. À l'est, un large arc humide l'embrasse, tendu entre Rethel et Troyes. La présence de la craie blanche issue du crétacé supérieur conditionne sa physionomie et crée son individualité géographique et paysagère.

Dans l'Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne, on distingue les sous-unités de paysages suivants aux nuances variées, à proximité du projet:

- La Champagne crayeuse avec des vallonnements successifs et des vues lointaines qui offrent des lignes sans fin et une variation saisonnière importante,
- La Cuesta d'Ile-de-France, un paysage de coteaux couverts de vignes, face à la plaine de craie, avec des villages nichés dans le creux du relief.
- La Marne viticole, avec ses coteaux viticoles et un fond de vallée céréalier, une rivière peu visible et des villages sur les coteaux ou sur les marges de la vallée.
- Le Pays d'Othe, un paysage aux sommets boisés, où les coteaux sont lissés par les grandes cultures quand les villages s'étalent dans les val-
- Le Marais de Saint Gond, un paysage fermé sous forme de bande verte dans une mer de céréales et des villages en périphérie.

L'aire d'étude est concernée par la Champagne crayeuse et la Cuesta d'Ilede-France.

La Champagne crayeuse se qualifie par une topographie "molle", constituée de collines peu élevées et séparées par des vallons avec des cours d'eau parfois intermittents, ou par des vallées sèches. Il s'agit d'un paysage où le couvert végétal est rare et l'horizon souvent lointain.

Le caractère de la Champagne crayeuse repose sur cette image d'étendue de champs céréaliers, un paysage sans échelle, épurée au maximum. Le regard glisse sur ces vastes étendues cultivées et ne s'arrête que sur les quelques éléments verticaux qui émergent, et sont donc particulièrement visibles : des silhouettes végétales cachant les villages, châteaux d'eau, silos, éoliennes,... Les arbres ne font qu'accompagner le bâti et sont quasiment absents des champs, hormis des quelques bosquets ponctuant les parcelles cultivées. C'est la radicalité de cette épure qui donne une sensation de monotonie et d'abandon. Cependant, le paysage varie au rythme des saisons et met en scène une mosaïque colorée au printemps, des océans

de céréales ondulant avec le vent en été, une terre sombre et riche en au-

On note **deux nuances** dans ce paysage d'openfield :

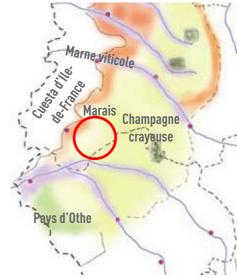
- 1. Les zones vallonnées où une succession d'ondulations de faibles amplitudes rythment l'itinéraire dans un paysage ouvert. Selon la position de l'observateur, la vue est lointaine depuis le sommet d'une ondulation où très proche si l'on se trouve sur un point bas.
- 2. Les zones plates avec de longues étendues marquées par une pente faible et régulière. Situées le plus souvent dans des vallées à fond plat, ces zones offrent des panoramas peu variés. Les lignes d'horizon dans le lointain sont quelquefois interrompues par une colline éloignée, voire par quelques éléments verticaux.

Les longs chemins agricoles rectilignes de la plaine crayeuse sont pour l'essentiel issus des derniers remembrements. Ils structurent le territoire en grands rectangles qui se subdivisent eux-mêmes en parcelles d'exploitation agricole. La régularité de la maille de ces chemins s'estompe le plus souvent à l'approche des villages et des limites du territoire communal où les tracés initiaux des chemins anciens n'ont pu être remis en cause lors des réaménagements fonciers.

En l'absence d'un relief, les chemins de craie sont moins visibles avec l'éloignement. Cependant, le passage des engins agricoles y crée de longs écrans de poussière par temps sec.

De nombreuses petites carrières de craie témoignent de la qualité du sous-sol. La craie, cette roche particulièrement tendre qui donne sa couleur blanche à l'ensemble de la région, était utilisée autrefois sous forme de blocs pour la construction des murs, et notamment les pignons sur rue. Mais aujourd'hui, elle serre essentiellement pour le remblai et la stabilisation des chemins agricoles. Les anciennes carrières publiques ou privées ont tendance à devenir des lieux d'entrepôt de matériaux de démolition ou même d'emballages de produits phytosanitaires, ou autres déchets.

Les villages reliés également par des voies rectilignes sont le plus souvent installés le long d'une rivière, voire même proches d'une source. Dès que le ruisseau est formé, les bourgs se succèdent et s'allongent à proximité des rives. Les maisons s'égrènent de chaque côté d'une longue rue principale laissant au bord du cours d'eau l'espace suffisant pour accueillir des peupleraies qui se caractérisent par une silhouette haute et sans aucune transparence traversant la plaine comme un ourlet vert.



Source: Atlas des paysages Chapagne-Ardennes



hampagne crayeuse vallonnée







b/ La Cuesta d'Ile-de-France

La **Cuesta d'Ile-de-France** dessine la limite entre les plateaux tertiaires du Bassin Parisien et la plaine de Champagne crayeuse. Le relief de cette Cuesta présente un vaste versant **exposé à l'Est** dont **les dénivelées** sont comprises **entre 60 et 120 m**.

La cuesta constitue l'un des deux paysages viticoles champenois. Contrairement aux paysages de vallées où les deux coteaux se font face avec des cultures de vignes ou un seul selon l'exposition, les paysages de Cuesta s'étendent sur une seule côte viticole faisant face à une plaine. On trouve ces paysages le long de la Côte d'Île-de-France et de la Côte de Champagne, accentuant la limite entre plateau et plaine. Les points de vue situés le long de la ligne de crête permettent d'avoir une vision lointaine où aucun relief ne vient perturber la ligne d'horizon.

Sa forme typique présente un paysage étagé : au sommet une lisière forestière, un coteau cultivé de vignes avec les villages à proximité du vignoble et une plaine céréalière au pied.

La forêt est un élément majeur des paysages viticoles de la Champagne. Elle s'étale principalement sur le sommet de la Cuesta et descend parfois sur les coteaux mal exposés où la vigne ne peut s'implanter. Cette bande de forêt marque la fin des massifs forestiers situés sur les plateaux du Tardenois, de la Montagne de Reims et de la Brie. Sa présence renforce, par sa teinte sombre, la lecture lointaine de la Cuesta. Par ses couleurs et son volume, elle se distingue très nettement du vignoble. Sa lisière forme une ligne directrice du paysage, ponctuée d'antennes : poteaux de télécommunications, antennes de radiodiffusion ou de radiocommunication, antennes de téléphonie mobile. Certaines sont de très bons points de repère tels les antennes de radiodiffusion ou les poteaux de télécommunications, implantés sur le plateau, en retrait de la lisière de forêt.

Le vignoble implanté sur le coteau semble résister à cette descente forestière et s'étale jusqu'au pied de la cuesta, parfois même sur les rares ondulations de la plaine. Sur certains coteaux, ce n'est pas la forêt qui s'implante sur la ligne de crête, mais ce sont de grandes cultures, les pentes étant moins fortes.

La vigne couvre avec une grande régularité l'essentiel de la Cuesta. Les coteaux peignés par la répétition des rangées rectilignes de vignes montrent une multitude de parcelles dont les limites semblent parfaitement adaptées aux ruptures de pente. On remarque que les parcelles les plus petites correspondent le plus souvent aux secteurs les plus anciennement dédiés à la viticulture. La lecture des limites parcellaires est renforcée par les chemins rectilignes stabilisés de craie blanche. Les chemins de vigne forment des lignes zigzaguant à travers le vignoble. Ils guident le regard à travers le vignoble.

Une végétation ponctue le vignoble, permettant d'avoir quelques points de repère tout en l'agrémentant : les bosquets occupent les talus trop pentus pour la vigne, les arbres isolés marquent les carrefours ou bordent les loges de vigne, soulignant la présence de restes d'anciens vergers.

Enfin, les paysages viticoles sont animés par une **coloration** selon les saisons et selon les cépages : du brun foncé en hiver, vert clair en été aux couleurs automnales allant du jaune au rouge. À ce jeu de couleurs, il faut ajouter la couleur des chemins de vigne, qui la plupart du temps reste claire car elle est constituée par la roche du sous-sol : le calcaire ou la craie, mais également du béton.

Les **cultures céréalières** couvrent la Cuesta d'un grand parcellaire géométrique dès que le relief s'affaiblit, comme autour des Marais de Saint-Gond. La Cuesta d'Ile-de-France se qualifie alors par une alternance entre grande culture et forêt et marque ainsi la fin de la plaine crayeuse. Les autres cultures occupent les espaces laissés libres par la vigne et la forêt. Elles s'implantent dans les plaines ou sur les plateaux.

Les villages de la Cuesta sont particulièrement visibles si on les aborde depuis la plaine de la Champagne crayeuse, notamment ceux implantés en haut de pente. Mais les ondulations de la Cuesta créent des niches dans lesquelles peuvent également venir se loger les bourgs. Un jeu de cachecache se crée alors, les villages restant parfois invisibles jusqu'au dernier moment. Certains villages implantés au milieu du coteau descendent jusqu'en plaine où ils peuvent s'étendre. D'autres encore sont implantés en limite entre la vigne et les cultures, près des points d'eau.

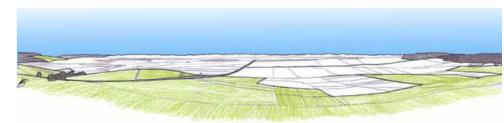
L'habitat traditionnel lié aux exploitations peut être regroupé en deux catégories : l'habitat agricole et l'habitat viticole. Ce premier se compose de fermes relativement grandes sur un plan en U, principalement situées à la périphérie du village. Quant à l'habitat viticole, il est constitué de structures assez importantes (maison vigneronne), regroupant sur une même parcelle, la partie d'habitation et des locaux spécifiquement destinés à la production vitivinicole par exemple une cave, un cellier.



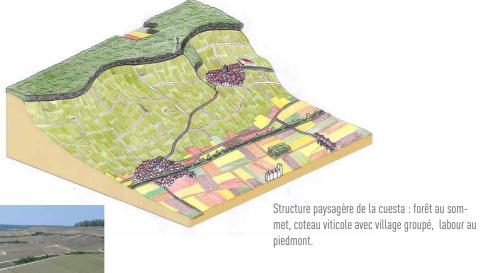








Perceptions de la plaine depuis la Cuesta de Congy, Cramant et Broyes : simplification du paysage.



Source : Charte éolienne APCU

C/ La Brie Champenoise

Il s'agit de la partie Est de la Brie. La Brie Champenoise s'arrête au contact de la Cuesta d'Ile-de-France et la vallée du Surmelin marque sa limite au nord. Ce plateau est coupé par la vallée du Petit Morin. Il présente une topographie composée de molles ondulations. D'une altitude moyenne de 190 m, la Brie Champenoise domine la plaine de Champagne crayeuse.

Les sols de Brie Champenoise reposent sur une roche dite "Meulière", recouverte d'argile et de limon, ce qui les rend très sensibles aux variations hydriques. Également sensibles à l'érosion, il n'est pas rare que les limons aient laissé place à l'argile constituant des sols très lourds, mais profonds.

Le **paysage** de la Brie Champenoise est composé d'une trame agricole de grandes cultures sur laquelle s'appuient deux massifs boisés principaux et une multitude de boqueteaux. Les boqueteaux se succèdent et ponctuent régulièrement l'espace agricole créant ainsi un paysage ouvert et animé.

Les forêts sont représentées par les massifs de Traconne et du Gault, et par quelques ensembles plus petits, pour un taux de boisement d'environ 25%. Les limites concaves des massifs produisent l'impression de demiclairière, mais ne ferment que rarement l'horizon.

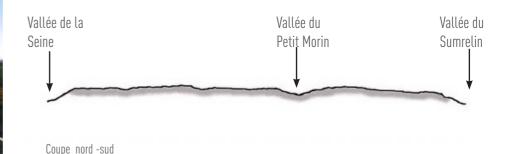
Les boqueteaux sont constitués de chênes et ont une forme très régulière. Leur répartition homogène au sein d'une trame foncière régulière leur donne une importance particulière. Ils sont les éléments remarquables de ces plateaux céréaliers. Par leur présence, ils ponctuent l'espace et graduent la profondeur de champ de sorte que les limites définies par les lignes d'horizon restent toujours appréhendables.

On note également de faibles ripisylves accompagnant les cours d'eau, notamment le Petit Morin.

Les fermes se trouvent aux extrémités des villages ou isolées dans la campagne. Elles sont constituées de grands bâtiments organisés autour d'une cour. Le caractère imposant de ces constructions leur donne une importance particulière dans le paysage ouvert. Elles sont presque toujours ornées d'un pigeonnier rond qui contraste avec la géométrie orthogonale des autres édifices. Construites avec un calcaire jaune, elles sont d'une grande sobriété et présentent une unité architecturale.









Effet de perspective par une lisière découpée (Forêt Traconne







queteaux à forme très régulière

Source : Charte éolienne APCU

3.5 Dynamiques et enjeux

La région Champagne-Ardenne possède une puissante agriculture qui a profondément transformé ses paysages ruraux et son économie. Elle lui a donné son image de région «riche».

Durant la première moitié du XVIIIe siècle, la **Champagne** était qualifiée de **pouilleuse**. C'était une vaste plaine crayeuse couverte d'une maigre lande et de savarts broussailleux (landes abandonnées aux moutons). Reboisée, puis défrichée et ensuite amendée, elle devient la Champagne crayeuse d'aujourd'hui, un **riche terroir agricole** qui doit sa prospérité à la grande culture.

Le **vignoble du champagne** occupe un territoire plus petit, mais il a connu une extension phénoménale entre les années 1950 et 1990. La surface de vignes en production a presque triplé. Cependant, **l'extension** s'est opérée de manière inégale, comme l'évoqué précédemment. Sorti du coeur du vignoble (Montagne de Reims, la Côte de Blancs et la vallée de la Marne) ce vignoble s'est développé à la marge, notamment dans le pays de Sézanne.

Enfin, dans la Brie Champenoise les herbages ont reculé au profit des labours, en conservant toutefois des troupeaux nombreux.

Dans l'ensemble, le **tissu urbain rural** est resté dense. On note peu de lotissements qui s'avancent dans les terrains agricoles. Par contre, la dynamique induite par les infrastructures a créé des zones d'activités notamment à proximité de la N4 et en périphérie est de Sézanne.

Enfin, on constate une dynamique récente liée au développement des énergies renouvelables qui modifie le paysage du secteur d'étude.

L'Atlas régional des paysages a identifié **les enjeux** et orientations suivantes:

La Champagne crayeuse

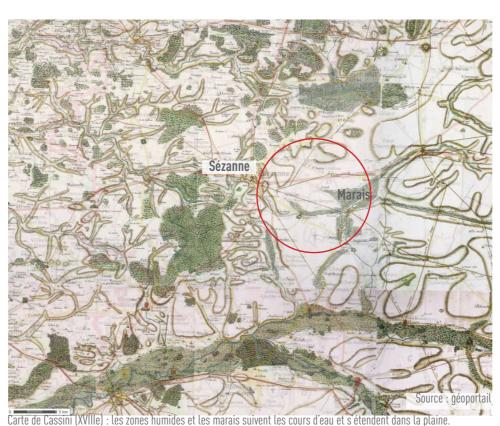
- L'absence de **reconnaissance du paysage** de la Champagne crayeuse par la population locale. Dans le contexte local, on ose à peine parler de paysage. Les principaux enjeux paysagers de la Champagne Crayeuse sont la création de signes de compréhension des variations du relief et de la profondeur du champ visuel par l'implantation du végétal (haies, boqueteaux, bois, arbres d'alignement).
- La préservation des **ripisylves** qui marquent les vallées humides.
- Le secteur urbain : le maintien du **caractère ouvert des villages** et l'extension des agglomérations en cohérence avec le tissu urbain existant.

L'Atlas préconise le maintien et la protection des **boqueteaux** et l'entretien des **grandes fermes** qui caractérisent le paysage de la Brie Champenoise.

Enfin, l'atlas définit des orientations pour les trois éléments de la structure paysagère de la Cuesta de l'Ile-de-France:

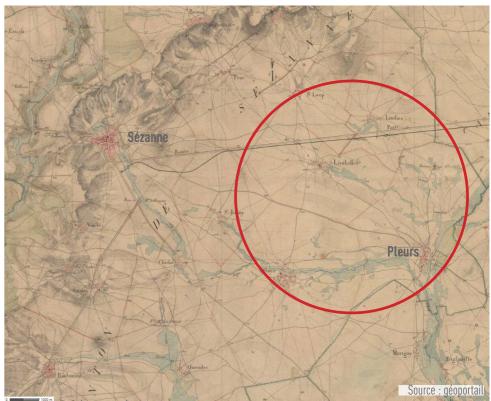
- Maintenir la densité de la **lisière forestière** en haut de pente.
- Préserver la **forme, la qualité urbaine** et traditionnelle des villages viticoles.
- Préserver les **versants et points hauts** de toute intervention hors d'échelle.

Le secteur d'étude fait partie des zones favorables au développement éolien du Schéma régional éolien de la Champagne-Ardenne (SRE Champagne-Ardenne) qui a également relevé et hiérarchisé les enjeux paysagers sur les différents secteurs. Ce sujet sera davantage abordé dans le chapitre «Contexte éolien».





Savarts : des landes abandonnées aux mouton



Carte d'État major (1820-1866) : les marais ont été asséchés, notamment au nord-ouest de Pleurs

4. Le paysage proche4.1 Relief

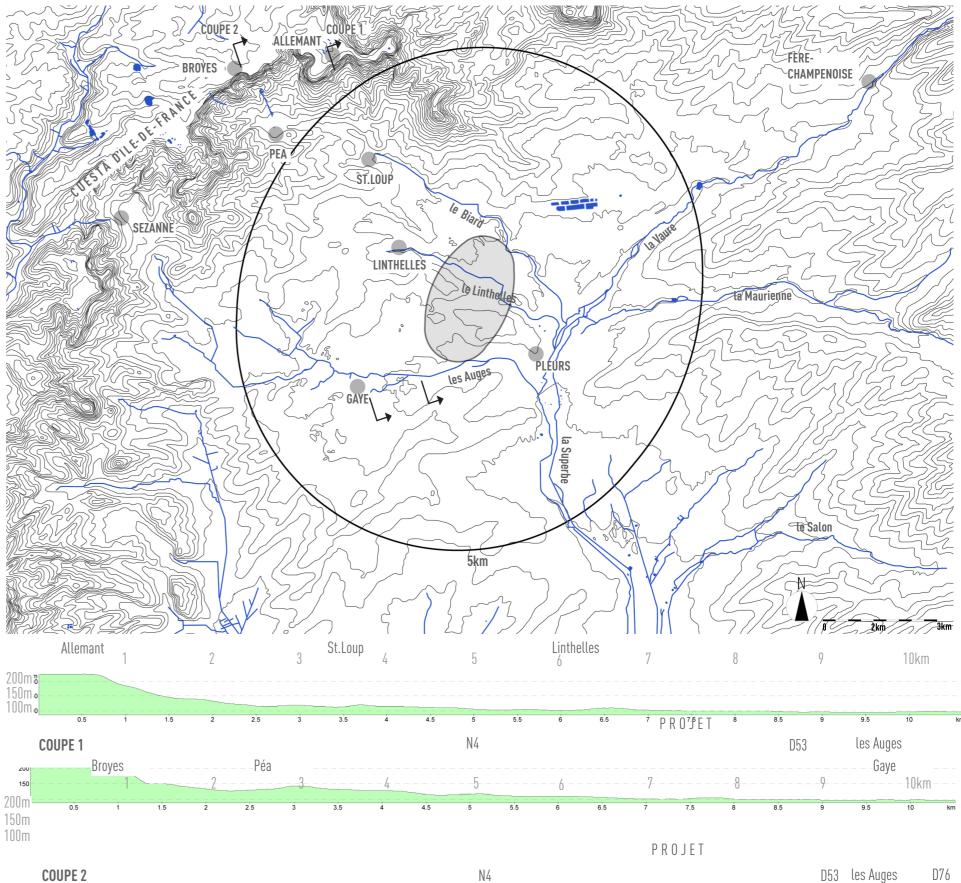
Les affluents de la Superbe ont façonné une **large dépression topogra- phique** dont le coeur fût un marais. Il existe encore quelques poches plus ou moins grandes de marais, notamment entre les bourgs de Gaye, Pleurs et Connantre. Ils sont disparus au sud, le long de la Superbe où de multiples fossés témoignent des travaux d'assèchement.

Une cuesta décrivant un arc autour de l'aire d'étude sépare les plateaux tertiaires du centre du Bassin Parisien de la plaine de craie du Crétacé supérieur et marque une césure topographique dans un vaste plateau relativement homogène. Son dénivelé d'une centaine de mètres montre un profil relatif uniforme au nord, tandis qu'au sud nombreux ruisseaux l'entaillent.



r humide le long du Linthelles





4.2 Structures végétales

Il n'y a pas de grandes diversités de structure végétale, dans le secteur proche. La culture intensive les a fait disparaître. Il ne subsiste que quelques **bosquets** sur les terrains moins fertiles et des peupleraies le long des ruisseaux, sur l'emprise des marais ou des marais asséchés. En revanche, on note des massifs forestiers d'une taille importante à l'ouest de l'aire d'étude.

La répartition des bois et massifs forestiers souligne la topographie. Denses, en arc de cercle, ils suivent la cuesta. En filigrane voire clairsemés, ils longent les affluents de la Superbe.

La recherche de rentabilité agricole a également fait disparaître les ripisylves de certains affluents de la Superbe. Seuls le parcellaire et quelques haies reliquaires indiquent encore leur présence sur le territoire.

Les alignements d'arbres ont disparu, notamment le long de la RN4, alors qu'ils figurent encore sur les anciennes cartes IGN. Ils soulignaient le tracé des liaisons viaires importantes et assuraient la transition entre l'urbain et le rural.

Aujourd'hui, il ne reste que l'écrin végétal des bourgs, les peupleraies et les bois longeant les ruisseaux pour dessiner un horizon boisé caractéristique de ce paysage de plaine.

Au sud du périmètre d'étude, sur l'emprise de l'ancien Aérodrome de Marigny le Grand, aujourd'hui site naturel protégé, **un bois** est en train de se former à partir d'une végétation spontanée. Il s'agit du seul grand massif dans la plaine crayeuse.

Enfin, le cortège végétal du chemin de fer souligne la route N4 et délimite le pied du coteau viticole de la plaine agricole.

Dans le périmètre éloigné, la vigne associée à une lisière forestière occupe les coteaux de la cuesta. Seule aux alentours de Broyes, la forêt recule et laisse place au village qui domine le coteau viticole.









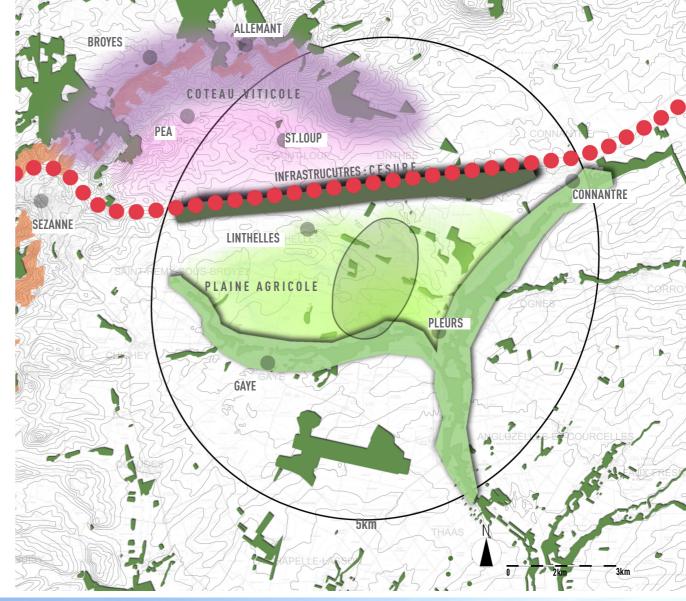
4

4.3 Les structures paysagères du secteur proche

Le site d'implantation du projet se trouve à la limite nord d'une dépression topographique irriguée par les affluents de la Superbe. Il s'agit d'une plaine où les cultures céréalières dominent et créent un **paysage ouvert avec des horizons boisés.** Les silhouettes des **villages** implantés à proximité des ruisseaux se confondent avec les ripisylves et peupleraies. Les clochers n'émergent que peu de l'horizon et ne constituent donc **pas de point d'appel**. La Côte de l'Île-de-France se dresse à l'horizon lointain. Mais la distance ne permet pas de distinguer la particularité du relief viticole.

Le tracé de la **N4** et de la voie ferrée, avec leur chapelet de zones d'activités agricoles ou industrielles, marquent **la limite** entre la plaine crayeuse et le coteau viticole concerné par le périmètre proche. La présence de bandes plantées renforce la coupure entre les deux structures paysagères de l'aire d'étude : la Champagne crayeuse et la Cuesta de l'Ile-de-France.

La **Cuesta de l'Ile-de-France** est bien visible depuis la N4. Deux **villages** (Broyes et Allemant) accrochés à la rupture de pente constituent des points d'appel depuis la plaine. D'autres sont nichés dans le creux du relief et restent plus discrets (Saint-Loup) ou ne se découvrent qu'en dernier moment (Péa). Le **vignoble** forme l'écrin de ces villages denses. Les bosquets, plutôt rares au pied du coteau, marquent la partie haute du versant, d'où le regard embrasse toute la plaine agricole avec des parcs éoliens à l'horizon.





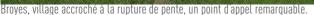


Boqueteaux et ripisylve dans la plaine, ponctuée d'hangar et de silo et le parc éolien de Fère-Chapenoise à l'horizon











Les silos de la sucrerie à Connantre et le parc éolien de Fère-Champenois.



Le parc éolien «Les vignottes», nouveau point d'appel

/Motif identitaire

Est-ce que l'absence de motif paysager dans la plaine agricole est un indicateur pour la difficulté de reconnaissance du paysage de la Champagne crayeuse par la population locale? Le cordon végétal qui suit les thalwegs des rivières enveloppant les silhouettes des bourgs n'offre pas une image mémorable du paysage de la Champagne crayeuse. On ne peut pas distinguer les îlots habités, groupés autour d'un clocher émergeant comme point d'appel dans l'écrin vert.

Le regard est plutôt attiré par la Côte d'Ile-de-France. Les villages entourés de leur vignoble, accrochés au versant avec la lisière forestière en arrièreplan, sont des motifs récurrents.

/Éléments de repère

Le village de Broyes souligne la rupture de pente. Sa silhouette dominée par le clocher se découpe au ciel. En l'absence de la forêt, l'élément identitaire de la Côte d'Ile-de-France, il constitue néanmoins un repère visuel remarquable.

L'ouverture visuelle de la plaine et son horizontalité donnent une importance accrue à tout élément vertical. Dans ces paysages, les bâtiments liés à l'exploitation agricole (silos, coopératives agricoles, sucrerie) sont les nouveaux repères modernes et traduisent l'importance de l'agriculture.

Enfin, les parcs éoliens installés depuis peu sont les nouveaux repères de ce paysage d'openfield.



Silos à l'entrée de Linthes (N4).



Silos à Linthes, à proximité de la voie ferrée.



Silos de la sucrerie à Connantre et parc éolien de Fère-Champenoise.

4.5 Contexte éolien

SENSIBILITÉ DU PAYSAGE VIS-À-VIS DES ÉOLIENNES

Les paysages de plaine (avec peu de boisements et largement ouverts, où l'habitat est groupé) présentent une sensibilité faible vis-à-vis de l'éolien. Le conflit d'échelle, ou l'effet d'écrasement du motif paysager, est plus rare que dans d'autres paysages plus complexes.

Un certain nombre de parcs éoliens ont vu le jour ces dernières années en région Champagne-Ardenne. Le cumul des parcs éoliens construits ou en projet est donc l'une des problématiques nouvelles à prendre en compte afin d'appréhender la saturation paysagère et le mitage des paysages. Les notions d'« inter-visibilité » et de « respiration paysagère » entre les parcs éoliens devront être analysées. Ce chapitre inventorie les parcs existants, accordés, ainsi que le parc ayant reçu l'autorisation d'exploitation (Sud Marne).

Les éoliennes existantes sont considérées comme des éléments de paysage. L'analyse interroge donc l'insertion des éoliennes dans les structures paysagères et le rapport d'échelle qu'elles entretiennent avec les autres éléments du paysage.

Le présent projet se trouve dans la Champagne crayeuse, grande plaine agricole ouverte, favorable à l'implantation d'éoliennes (Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne, validé en mai 2012). Cependant, l'aire d'étude éloignée présente des enjeux majeurs identifiés par le SRE : «Le paysage du vignoble champenois et de la Vallée de la Marne représentent un ensemble patrimonial unique et à caractère emblématique* à l'échelle régionale et nationale.»

Il s'agit du relief remarquable de la Côte d'Ile-de-France avec son vignoble reconnu. Les paysages du Champagne rassemblent dans une grande unité des vignobles aménagés avec soin, des bâtiments industriels adaptés à l'élaboration de ce vin et un réseau de caves souterraines. Ces différents éléments indissociables constituent un ensemble complexe et harmonieux qui rappelle l'histoire, la culture et une part de l'identité régionale. L'association Paysages du Champagne UNESCO qualifie d'ailleurs ces paysages dans la « Charte éoliennes et paysages du Champagne ».

Les Coteaux, Maisons et Caves de Chamapgne ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie des paysages culturels. Le Bien ainsi que les zones tampons se trouvent à plus de 30km du site d'implantation qui n'est pas concerné par l'aire d'influence paysagère. En revanche, il se situe à proximité de la zone d'engagement. Une étude complémentaire est mené pour analyser l'impact du projet sur cette zone d'engagement.

Le SRE identifie également les enjeux et orientations paysagers :

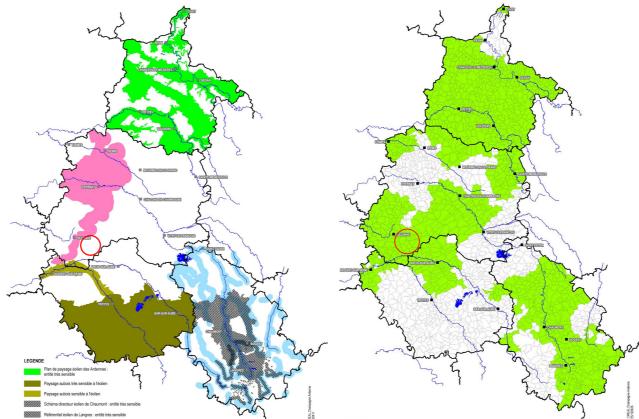
«Les éléments topographiques (cuesta, buttes, collines,..). Structurants le paysage, ces éléments sont particulièrement sensibles vis-à-vis du développement de l'éolien au regard des rapports d'échelles notamment.»

LE SRE préconise d'éviter la confrontation visuelle entre ces structures paysagères et les éoliennes pour différents motifs :

- «- Les machines ne doivent pas écraser le relief, ou créer des effets de surplombs sur les vallées,
- Elles ne doivent pas participer à la déstructuration des paysages, ceci d'autant plus qu'ils représentent des éléments identitaires régionaux (ex: cuesta).»

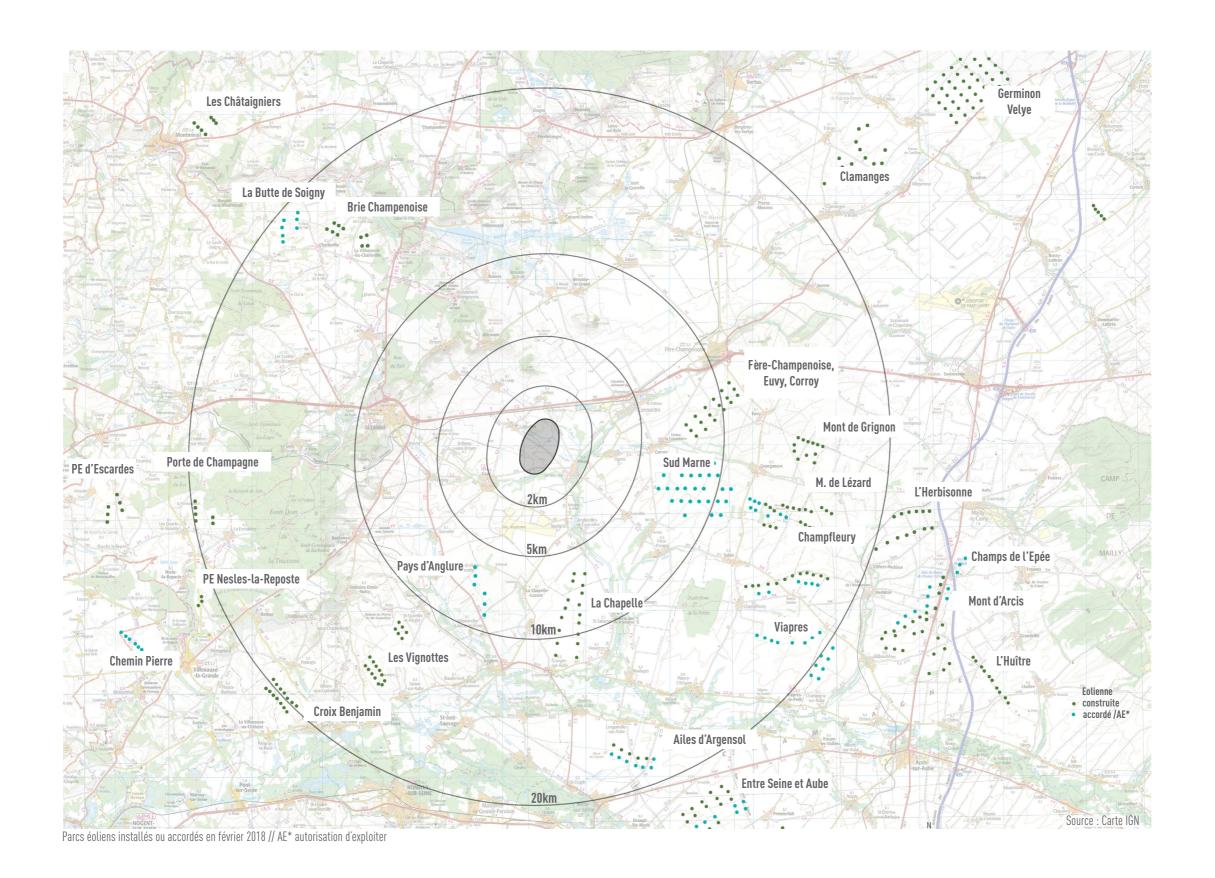
Enfin, le SRE conseille d'éviter la confrontation visuelle des éoliennes avec des paysages à petite échelle (vallées, forêts, clairières,..).

Le présent projet n'est pas concerné par les enjeux architecturaux et patrimoniaux identifiés par le SRE qui se situent à plus de 40km de l'aire d'étude. Par contre, des sites inscrits et/ou classés se trouvent dans le périmètre éloigné du projet. Ils seront analysés dans le chapitre consacré au patrimoine.





^{*}Sources : Vademecum éolien de la préfecture de la Marne (2007) et mise en cohérence du zonage sur le plateau de la Brie, cuesta Ile-de-France et vallée de la Marne. (DREAL)



5. Conditions de perception du site

Un travail détaillé de terrain a été réalisé dans le périmètre proche, où l'impact visuel est supposé maximal. Il permet d'apprécier l'échelle de vision du secteur concerné et d'observer également l'impact des éoliennes déjà installées à ce jour.

La perception du paysage et du site d'implantation a été étudiée dans un périmètre d'environ 5km autour du futur parc éolien, depuis la N4, axe routier interrégional, des axes de liaisons intercommunales longeant le site d'implantation et la Route Touristique du Champagne. La faible déclivité dans le périmètre proche justifie le choix d'étudier l'échelle de vision du paysage à partir de ces routes. Les bosquets masquent rapidement les perceptions lointaines. Cependant, la Cuesta d'Ile-de-France dans le périmètre éloigné s'approche de la zone potentielle d'implantation, au nord-ouest. La Route Touristique du Champagne relie des points d'attrait tout le long du relief, ce qui permet d'analyser les relations visuelles entre le site potentiel d'implantation et la Cuesta.

Des observations statiques depuis l'habitat des riverains complètent l'analyse de la perception du site.

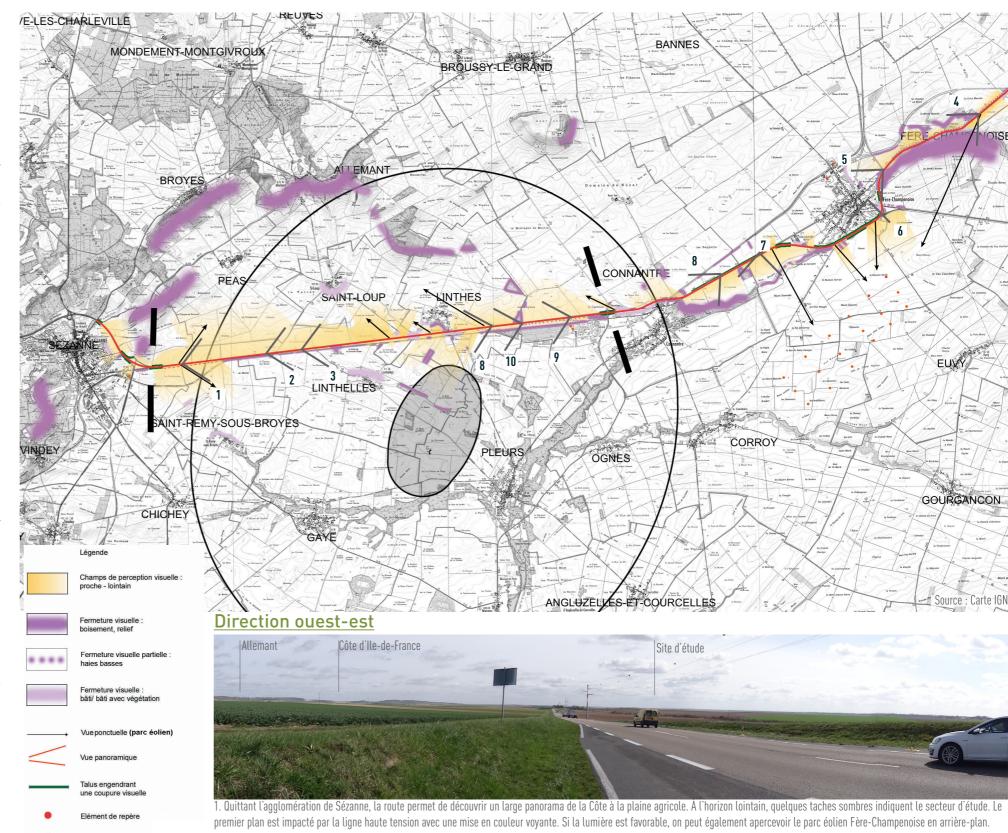
5.1 Entre Sézanne et Fère-Champenoise (N4/D5)

Dans l'aire d'étude proche, cet itinéraire traverse la Champagne crayeuse avec des vallonnements successifs et une alternance de vues lointaines et proches. On distingue 3 séquences.

Après avoir quitté la Côte, où l'agglomération de Sézanne occupe le premier plan, la route permet de découvrir un large panorama sur la plaine marquée par des éléments peu qualifiants : pylônes à haute tension et hangars volumineux de la zone d'activités de Sézanne.

Suit une séquence avec une vue orientée vers la Côte, la bande boisée entre la N4 et la voie ferrée ne permettant pas un aperçu de la plaine, à l'exception de quelques échappées visuelles.

Enfin la troisième séquence est marquée par des vues restreintes sur les abords de la route : la zone d'activités de Connantre et le contournement de Fère-Champenoise avec ses murs antibruit. On note un paysage de fond de vallée à l'approche nord-est de Fère-Champenoise, qui empêche une vue lointaine vers le site d'étude qui se trouve pourtant dans l'axe de la route. Par contre, le parc éolien Fère-Champenoise/Corroy est très présent au sud de la ville.





2. Une bande boisée entre la N4 et la voie ferrée filtre la vue en direction du site d'étude et oriente le regard vers la Côte, où le village d'Allemant constitue un point d'appel.



3. À proximité du site d'étude, la Côte échappe au champ de vision. La bande boisée dense ne laisse plus filtrer la vue en direction du site d'étude. Elle marque une barrière visuelle.

Direction est-ouest



Site d'étude | Entrée commune | D5

4. Une végétation et un relief peu favorable n'autorisent pas de vues lointaines depuis la D5 qui se dirige frontalement vers le site d'étude. Le parc éolien Fère-Champenoise marquée par les silos et les hangars, le relief et la végétation occultent la vue en direction du site d'étude. ligne de crête du versant à une échelle acceptable.



Site d'étude

6. Le parc éolien Fère-Champenoise est très présent sur la voie de contournement de Fère-Champenoise. Le site d'étude est hors champ visuel.

7. Le parc éolien Fère-Champenoise reste présent sur le tronçon latéral de la N4. Une coupure visuelle importante l'éloigne du site d'étude.



8. La haie qui accompagne le chemin de rétablissement à droite de la N4 oriente la vue en direction du site d'étude qui se trouve derrière les boisements et plus loin que les silos de Connantre.



9. Le terrain de la sucrerie est entouré de haies qui séparent l'observateur du site d'étude. Les silos donnent un caractère industriel à cette séquence de la route. À droite, une belle vue sur la Côte d'Ile-de-France. La césure entre les deux paysages (plaine et cuesta) est bien perceptible depuis ce point de vue.



10. À l'entrée de Linthes, les silos renforcent le caractère industriel de ce tronçon.



11. À la sortie de Linthes, la bande boisée qui sépare l'observateur du site d'étude devient plus éparse et la côte est plus présente à l'horizon.

5.2 Entre Sézanne et Marigny (D53/D76)

Il s'agit d'un axe de circulation important qui traverse la plaine céréalière au sud du site d'étude. La Côte d'Ile-de-France n'est plus perceptible depuis cet itinéraire.

On distingue deux séquences :

- à proximité de Sézanne, un paysage ouvert ponctué de silhouettes boisées de Chichey et Saint-Rémy-sous-Broyes.
- à l'est, un paysage d'openfield sans échelle, avec pour seuls repères visuels le silo de Marigny et deux parcs éoliens (Fère-Champenoise, La Chapelle).

Les boisements du marais et les zones humides des Auges dessinent l'horizon lointain en direction du site.



Direction nord-ouest / sud-est



1. Au point haut de la route, le regard embrasse une plaine céréalière qui s'étend jusqu'à l'horizon, où la Côte d'Île-de-France n'est plus perceptible. Seule la haie de conifères révèle l'aérodrome de Sézanne. La silhouette boisée de Saint-Rémy-sous-Broyes est prolongée par les boisements du marais et des zones humides des Auges. Le parc éolien «La Chapelle» émerge derrière les peupleraies, à certaines conditions météorologiques.



2. Saint-Rémy-sous-Broyes, implanté sur les Auges marque la fin de la ripisylve qui disparaît au profit des champs céréaliers à l'ouest. Dernier aperçu mineur de la Côte d'Ile-de-France avant qu'elle disparaisse totalement derrière la végétation dense du ruisseau qui sépare l'observateur du site d'étude.



3. L'entrée ouest de Gaye se découvre en dernière minute. Une entrée austère, marquée par une haie de conifères, d'un mur et de hangars en arrière-plan.



4. Un paysage sans échelle se découvre dans la partie Est de l'itinéraire où le silo et les parcs éoliens constituent des repères. Le parc Fère-Champenoise n'est que très partiellement visible derrière la frondaison des arbres, tandis que le parc La-Chapelle-Lasson est plus prégnant, au sud, dans la plaine. Les boisements des Auges ferment l'horizon en direction du site d'étude.



5. Le tissu urbain de Gaye s'arrête net à la voie de contournement. On passe de l'espace agricole à l'espace urbain sans transition, à l'entrée sud du village. La lisière urbaine ne montre aucun traitement paysager. Le site d'étude se trouve dans le prolongement de cette petite voie communale.

Direction sud-est / nord-ouest



6. À la sortie de Marigny, la plaine de grandes cultures s'étend jusqu'aux boisements du cours d'eau qui devance le site d'étude.

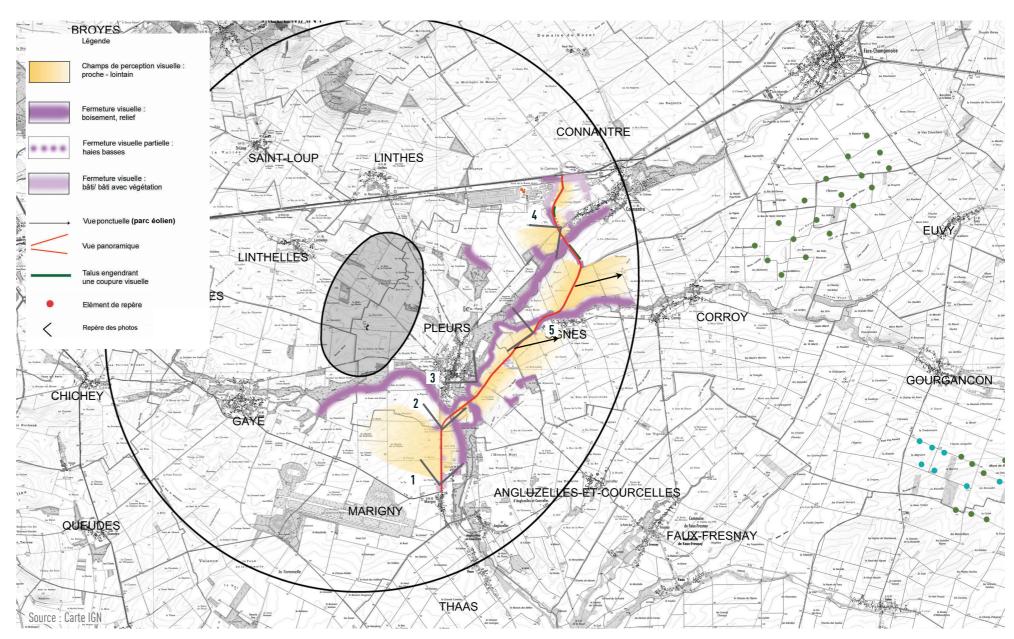
5.3 Entre Marigny et Connantre (D5)

La D5 relie Châlons-en-Champagne à Anglure. Le tronçon étudié longe le site d'étude, à l'est. Une épaisse végétation composée de peupleraies et de boisements s'intercale entre la route et le site du projet.

L'itinéraire est caractérisé par une alternance de paysages très ouverts et des paysages cadrés par les boisements qui se rapprochent de la route.

Plusieurs sorties/entrées de village se connectent sur cette route et leurs axes visuels se prolongent en direction du site d'étude : Marigny, Pleurs, Ognes, Connantre.

En règle général, ces points de contact entre urbain et rural sont des lieux sensibles par rapport au cadre de vie. Mais sur le territoire concerné, le premier contact avec le paysage agricole à la sortie des bourgs n'offre ni de points de vue remarquables ni de paysages complexes.



Direction sud-nord



1. A la sortie de Marigny, le paysage présente une grande plaine céréalière sans échelle, à l'ouest, limité par des boisements et peupleraies à l'est. Le site d'étude se trouve en face de l'observateur.



2. Le village de Pleurs est masqué par la végétation à l'entrée sud de la commune. Le paysage est fermé et cloisonné jusqu'à Ognes.



3. À l'entrée Est de Pleurs, les boisements constituent la lisière urbaine et créent une transition entre l'espace rural et l'espace urbain. Un paysage fermé de marais et de zones humides.

Direction nord-sud



4. Les bâtiments volumineux et les silos de la sucrerie marquent la sortie de Connantre, où l'on bénéficie d'une échappée visuelle sur le site d'étude. Les massifs boisés le long des Auges cadrent le paysage successivement jusqu'à l'horizon lointain où le silo de Linthes constitue un point de repèr



5. La sortie du village d'Ognes rejoint la D5 à la perpendiculaire. Le site d'étude se trouve en prolongement de l'axe visuel, derrière les boisements. Un paysage fermé et animé par la ligne irrégulière des lisières de bois.

5.4 Entre Gaye et Connantre (D53/D305a)

Il s'agit d'une route intercommunale en toute proximité du site d'implantation. Elle s'appuie sur les boisements des marais reliquaires drainés par plusieurs ruisseaux.

On note deux séquences :

- La première traverse un paysage ouvert de plaine céréalière ponctuée de boqueteaux et limitée par les boisements et la Côte,
- La deuxième montre un horizon boisé plus proche et un paysage plus fermé.

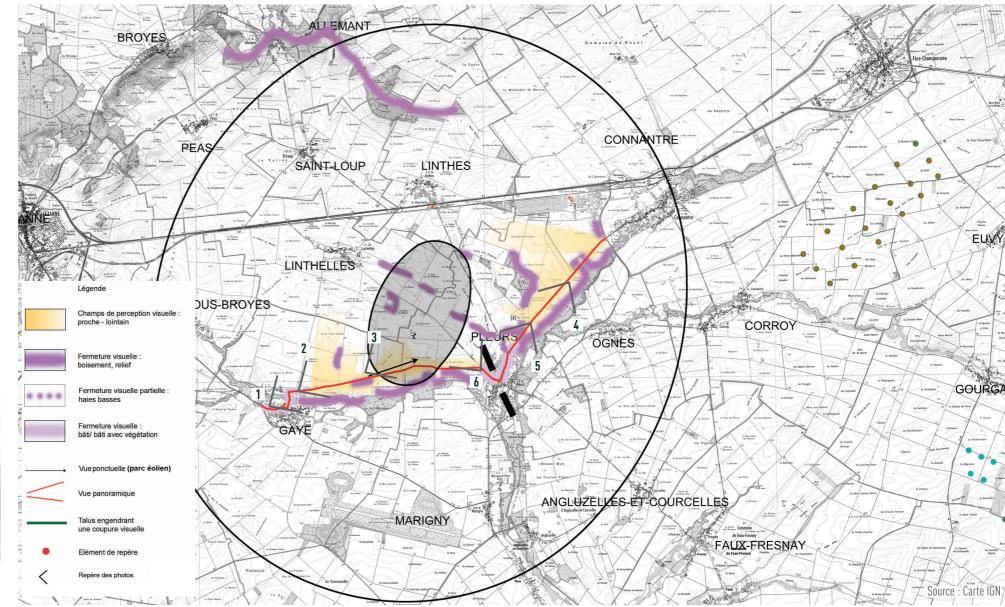
Le village de Pleurs installé près des ruisseaux sépare les deux séquences. Il s'est développé le long d'une route parallèle aux cours d'eau. Les extensions urbaines récentes ont conquis la plaine, mais bénéficient de la végétation environnante et du relief pour les insérer dans le paysage.

Enfin, le village de Gaye s'étend sur les deux côtés du marais de manière inégale. Au sud, il se déploie sous forme de tache d'huile jusqu'à la voie de contournement. Au nord, l'urbanisation linéaire suit la D53. Les nouvelles constructions s'y imposent à la plaine sans aucun traitement paysager.

Direction ouest-est



1. Une place plantée de tilleul marque le coeur du bourg et articule les équipements adjacents : église, école et restaurant. Le site d'étude se trouve à environ deux kilomètres.





2. A la sortie de Gaye, on passe de l'agglomération au secteur naturel sans transition. La plaine de grandes cultures est cernée par les boisements des Auges, au sud. La Côte d'Île-de-France marque la fin de la plaine, au nord. Cependant, à cette distance le relief est peu prégnant



3. Tout près du site d'étude, les bosquets animent la plaine et créent une profondeur du champ de vision. Au soleil couchant, le parc éolien Fère-Champenoise apparaît derrière les silos. Les pales du parc éolien du Mont de Grignon émergent à peine de la frondaison des arbres, à l'arrière-plan.

Direction est-ouest

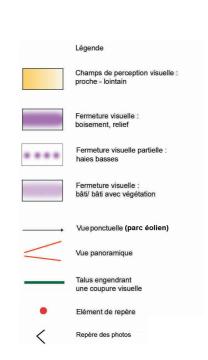


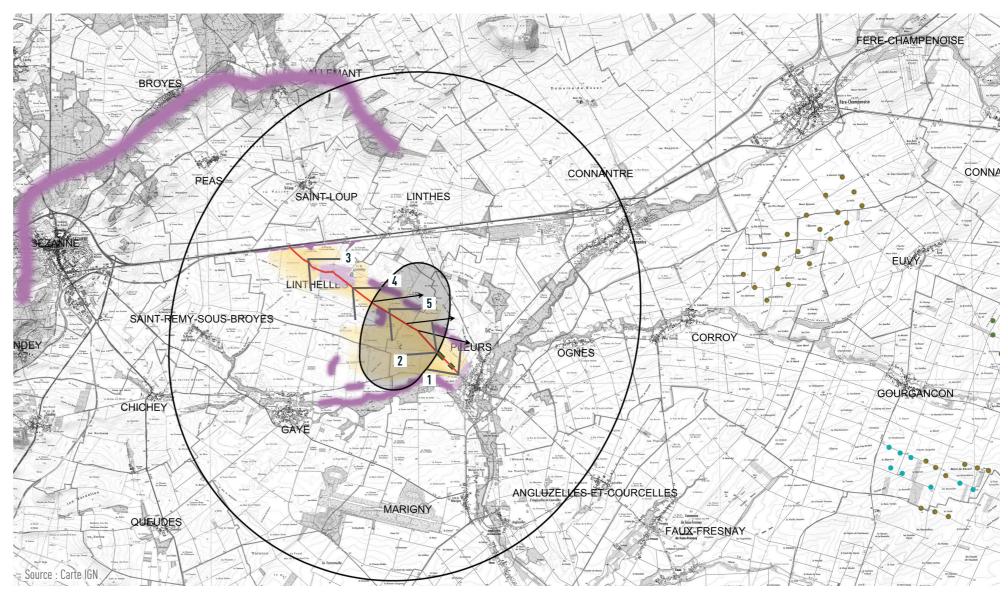
6. Le relief légèrement bombé à la sortie de Pleurs masque en grande partie la vue sur la Côte d'Ile-de-France. Les grands champs de labour font face aux boisements des Auges. Un paysage sans complexité et sans échelle.

5.5 Entre Pleurs et Linthelles (D353)

La D353 est une route secondaire qui permet l'accès à la N4, traverse en son milieu la plaine céréalière, un paysage épuré à grande échelle. Seuls la silhouette boisée de Linthelles et quelques boqueteaux épars animent l'étendue des champs.

La Côte d'Ile-de-France ne se découvre qu'à l'approche de la N4. Elle forme une barrière visuelle dans le lointain. La bande boisée accompagnant la N4 s'intercale entre la plaine et la Côte ce qui la rend visuellement plus distancée.





Direction sud-nord



1. À la sortie nord de Pleurs, le bombement du relief masque la Côte d'Île-de-France en grande partie qui ne réapparaît qu'à l'horizon lointain. Les boisements, seuls éléments verticaux, indiquent la présence des cours d'eau.



2. Au point haut du relief, le regard embrasse une vaste plaine céréalière encerclée par la Côte dans le lointain et ponctuée de quelques boqueteaux. Les bandes boisées de la RN4 masquent le pied du relief. Les villages perchés sont à peine visibles.

Direction nord-sud





4. Le mouvement ample de la topographie masque l'horizon lointain à la sortie de Linthelles qui est installée au creux du vallonnement de la plaine. Seul le boqueteau dense attire le regar



5. Au coeur de la zone potentielle d'implantation, on aperçoit un horizon lointain boisé qui limite la plaine agricole de l'est à l'ouest. Le village de Pleurs n'est pas visible depuis ce point de vue. Il s'agit d'un paysage d'openfield sans échelle. Au coucher du soleil, le parc éolien de Fère-Champenoise émerge au-dessus des massifs boisés.

5.6 Entre Pleurs et Linthes (D205)

L'analyse de cette petite route qui relie Pleurs à la N4 confirme l'échelle de vision observée dans les précédents itinéraires. Elle traverse un paysage à grande échelle sans points de vue remarquables ni repères visuels de qualité.

Le lien visuel entre le quartier La Louvière, en périphérie de Pleurs, et le site d'étude sera analysé dans le chapitre «Riverains et cadre de vie».





1. Un bosquet masque la vue partiellement en direction du site d'étude, à la sortie nord de Pleurs. Un alignement d'arbres qualifie cette sortie de bourg.

Direction sud-nord



2. Après le panneau de l'agglomération, les bosquets s'éloignent progressivement de la route et ouvrent une perspective frontale sur la Côte d'Île-de-France. Le site d'étude se trouve derrière la végétation et échappe à l'axe de vue depuis la route.



3. Au milieu de l'itinéraire, on découvre un grand panorama sur l'ensemble de la plaine de labour ponctué de quelques boqueteaux. La Côte embrasse la plaine et s'amenuise dans le lointain. Les villages perchés sur ses versants se distinguent peu. Seul le silo de la gare de Linthes constitue un point de repère lisible.

Direction nord-sud



4. Après la voie ferrée de la gare de Linthes qui est entouré de bâtiments agricoles et industriels, la plaine s'étend jusqu'à l'horizon lointain dessiné par les boisements. Selon la lumière du jour, le parc éolien «La Chapelle» est visible au-dessus de la végétation.

5.7 Route Touristique du Champagne

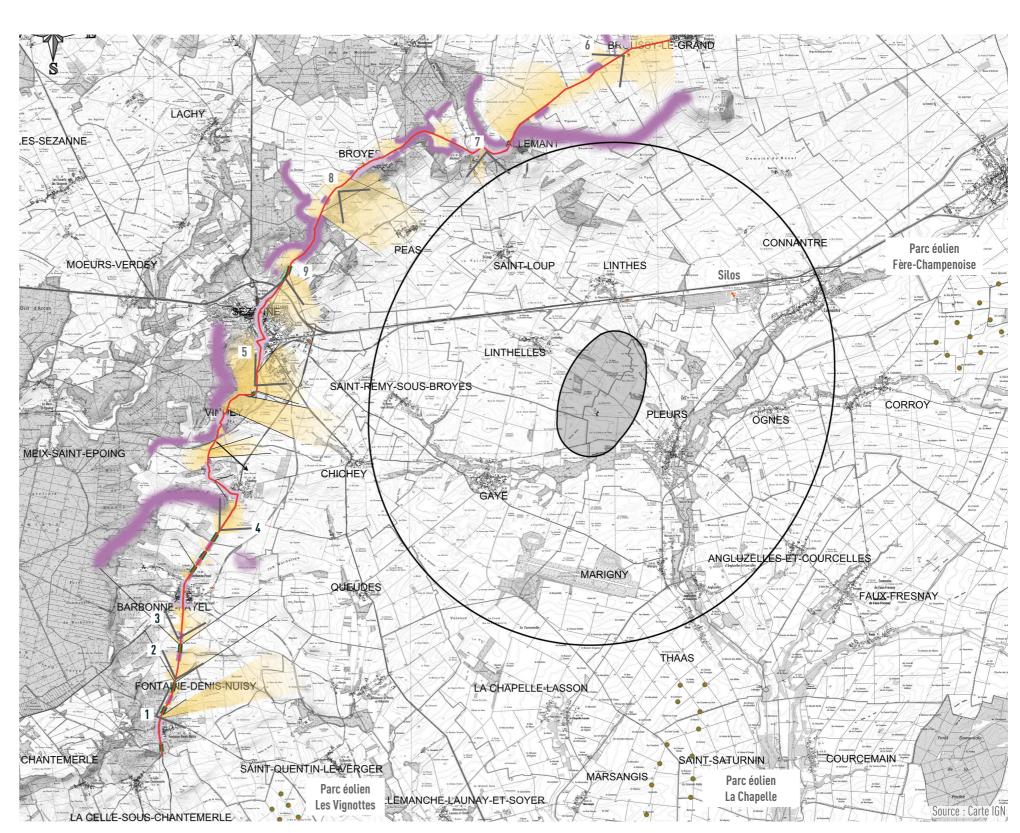
Cette route suit la Cuesta en reliant les points d'intérêt et de découvertes du territoire concerné. L'analyse paysagère porte sur l'itinéraire qui est orienté vers le bassin de vision du présent projet éolien. Au nord, la route quitte le parcours touristique pour rester proche du site d'étude afin d'analyser la limite du bassin de vision.

La ville de Sézanne articule deux séquences très différentes : au sud, le versant de la Côte est plus disséqué par les rivières perpendiculaires. Le relief semble alors se diluer en une succession de collines. La route épouse la topographie et offre une alternance rythmée de vues panoramiques et de vues fermées par les talus.

Au nord de Sézanne, le relief est plus homogène et la Côte s'approche davantage du site d'étude. Deux secteurs offrent des belvédères sur la Champagne crayeuse : à proximité de Broyes et du centre bourg d'Allemant. Le reste de l'itinéraire, la route traverse des boisements, des secteurs urbanisés ou bascule dans un autre paysage à proximité des marais de St. Gond.

À la sortie sud de Broyes, la route longe la rupture de pente tout en présentant un large panorama sur la plaine agricole ponctuée de silos et d'éoliennes.

Au coeur du bourg d'Allemant, une percée encadrée par l'église et l'habitat traditionnel offre une fenêtre sur la Champagne crayeuse et relie visuellement le bourg à la plaine.



Direction sud-nord



1. Fontaine-Denis-Nuisy se situe à mi-pente sur un promontoire de la Côte viticole. De ce fait, il appartient à deux bassins de vision. À la sortie nord du bourg groupé autour de l'église, un panorama permet de découvrir le bassin de vision dont le site d'étude fait partie. Au premier plan, le parc éolien «Les Vignottes» est en train de se mettre en place. D'autres parcs éoliens sont visibles à l'horizon lointain. La cohabitation entre vignoble et éolien se fait sans heurt.



2. Les talus des déblais de la route sont importants et restreignent le regard fortement. Le contraste est saisissant à la sortie de ces séquences fermées, notamment quand la route surplombe le paysage vallonné de la Côte. Le site du projet est trop loin pour avoir un impact sur ce paysage de belvédères.



3. Approche sud de Barbonne-Fayel : les talus et les alignements mettent en scène la découverte du village niché dans le creux du relief. Le site d'étude est hors champ de vision et reste dans le lointain après le déblai.



4. Approche sud de Soudoy: La route se dirige en direction du site d'étude. On constate le même jeu de perceptions : talus et alignements d'arbres cadrent la vue sur le tracé de la route et brèves échappées visuelles sur les alentours entre les deux. Le projet est trop éloigné pour modifier ce paysage.



5. Entre Vindey et Sézanne, le vignoble se déploie largement sur le versant orienté vers le site d'étude se trouve à environ 5km.

Direction nord-sud



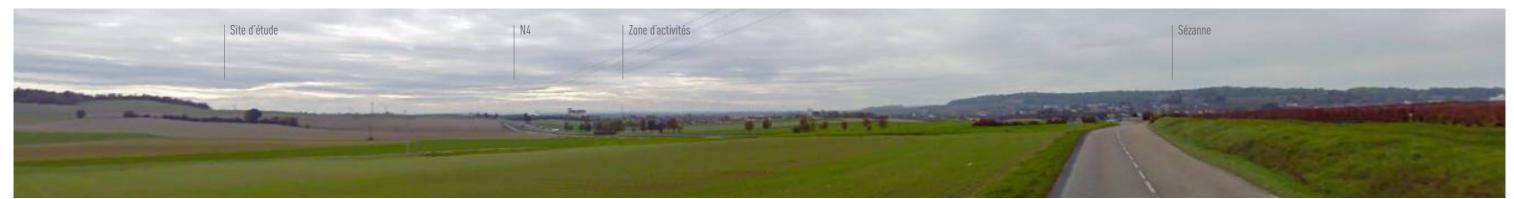
6. Après la sortie du village de Broussy-le-Grand, sur un point haut de l'itinéraire, le rebord de la Côte se découvre : tantôt montagneux et boisés, tantôt un simple trait entre les champs et le ciel. Le site du projet se trouve en contrebas de la ligne d'horizon à environ 6km, trop loin pour impacter ce plateau appartenant au Marais de Saint Gond.



7. Au croisement des routes sur le plateau et la route qui monte le versant, une fenêtre s'ouvre sur la Champagne crayeuse. Une ouverture visuelle spectaculaire d'autant plus qu'elle se situe au coeur du centre historique d'Allemant.



8. Encadré par les séquences fermées (bois et agglomération), ce tronçon de la route offre un large panorama sur la plaine agricole et le regard se perd dans l'infini. Les éoliennes et les silos sont les nouveaux repères et ponctuent de la Champagne crayeuse. Les parcs éoliens apparaissent à l'horizon sans pour autant créer un effet de saturation visuelle du paysage.



9. Après un long passage en forêt, la route débouche sur le piedmont viticole marqué par la N4 et les extensions urbaines récentes de la ville de Sézanne. Le site du projet se trouve derrière le relief, trop loin pour impacter ce panorama.

5.8 Riverains et cadre de vie

À ce stade de l'étude, le secteur pressenti favorable à l'implantation d'un parc éolien forme une ellipse d'environ 3,5km de long et 2km de large, entre les bourgs de Gaye, Linthelles et Pleurs. L'éloignement d'un kilomètre des éoliennes par rapport aux habitations les plus proches réduira l'emprise du secteur d'implantation. Ce chapitre analyse le cadre de vie de ces trois villages.

L'analyse des observations statiques permet d'apprécier la qualité du paysage perçu par les riverains qui habitent le territoire concerné, notamment celui en contact direct avec le site du projet ainsi que les lieux de convivialité, comme les places, placettes ou jardins publics.

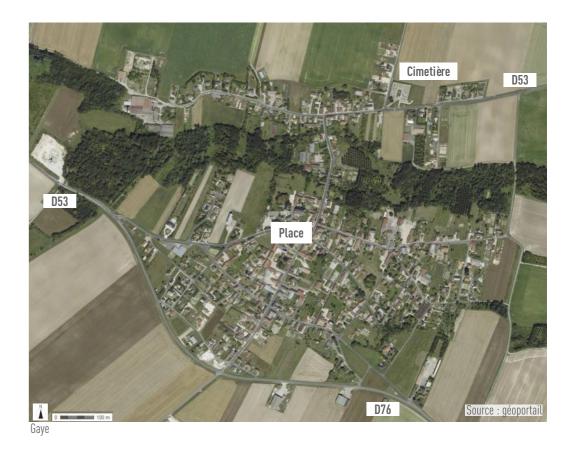
Les trois bourgs se caractérisent par un urbanisme groupé et adossé aux boisements de ruisseaux créant des barrières visuelles importantes. Aucun hameau ne se trouve à proximité du site de projet.

La frange urbaine nord de **Gaye** s'est développée le long de sa route d'accès au village. Quelques constructions récentes s'élèvent en marge et face à la plaine céréalière, notamment au nord du cimetière et à la sortie de l'agglomération, ce qui les rend sensibles par rapport au projet.

Le centre-bourg avec sa place principale se situe au sud de la ripisylve. Malgré l'éloignement, un risque de perception du projet existe compte tenu de l'orientation de la place et de sa route d'accès.

SAINT-LOUP

SAINT-



L'analyse cartographique et in situ a identifié les sensibilités suivantes des riverains face au projet :

- Peu sensible, écran végétal important, maisons non orientées vers projet
- Modérément sensible, écran végétal clairsemé, ouverture potentielle orientée vers projet
- Absence d'écran, maison orientée vers projet



Gaye: frange urbaine nord



Source : géoportail
L'analyse cartographique et in situ a identifié les sensibilités suivantes des riverains face au projet :

- Peu sensible, écran végétal important, maisons non orientées vers projet
- Modérément sensible, écran végétal clairsemé, ouverture potentielle orientée vers projet
- Absence d'écran, maison orientée vers projet

Linthelles s'organise autour de son ruisseau et de son carrefour qui le relie à Linthes et à Sézanne. L'implantation au creux du vallonnement et près des ripisylves du ruisseau restreignent la perception des alentours. Les habitations en frange urbaine et face au projet sont généralement ceintes d'un cordon végétal. Il n'y a pas de place publique.



1. Linthelles : entrée sud-es



2. Linthelles : frange urbaine face au projet



3. Linthelles : entrée nord-ouest







erme de L'Etano



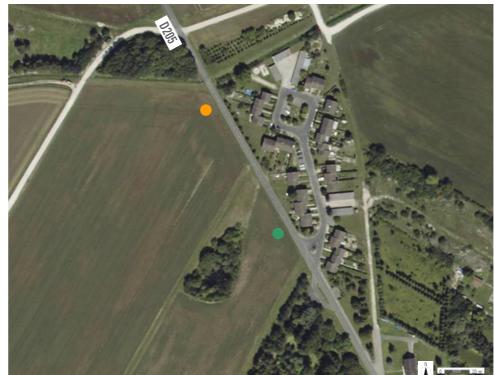
Ferme de L'Etang







range urbaine : La Louvière



La Louvière (nord)

Le bourg de **Pleurs** s'étire le long du ruisseau pris dans une végétation épaisse. Plusieurs quartiers font face au projet, en périphérie nord-ouest. La partie sud, très en retrait, bénéficie de la forêt et du vallonnement du relief pour limiter les vues lointaines. Dans la partie centrale, un lotissement locatif s'organise autour de ses voies d'accès. La plantation succincte ou absente en périphérie le rend sensible face à projet. Au nord, le quartier de La Louvière, s'oriente vers le projet. Cependant, plusieurs boisements s'intercalent entre les habitations et le projet. Mais les habitations au bord de la route départementale restent toutefois sensibles, cela par l'ouverture de quelques façades en direction du projet.

Les espaces de convivialité de Pleurs sont éloignés et pris dans le tissu urbain. Ils ne constituent pas d'enjeu pour le présent projet.

La ferme de l'Etang, un écart encadré de boisements, s'articule autour de deux cours successives. Enfin, un grand hangar fait barrière entre le site du projet et les maisons d'habitation.



Frange urbaine face au projet



6. Reconnaissance sociale

6.1 Attraits touristiques

Le territoire concerné n'est pas très dynamique en matière de tourisme. L'attrait principal est lié au vignoble. La Route Touristique du Champagne est très bien fléchée et relie tous les villages viticoles sur la Côte d'Ile-de-

La ville de Sézanne est mise en avant pour son patrimoine bâti et urbain dans les prospectus et les sites d'internet. Le Monument national de la Victoire constitue le deuxième point d'attrait touristique majeur dans l'aire d'étude. Mais d'autres sites touristiques hors périmètre concentrent davantage d'attraits culturels, patrimoniaux ou sportifs : Montmirail, Épernay, le Marais de St. Gond ou le PNR de la Montagne de Reims. Ils sont bien référencés dans la brochure distribuée par l'office de tourisme de Sézanne.

Un chemin de grande randonnée parcourt la Côte du nord au sud. L'offre locale de circuits à pied ou en vélo est faible. On dénombre au total quatre parcours : 2 petits circuits à Sézanne et 2 circuits à partir d'Allemant.

Enfin, on observe également une faible offre d'hébergement dans l'aire d'étude qui se concentre plutôt sur la Côte.

Édifices et sites à visiter

Jardin à St.Saturnin Parc et jardin à Sézanne Abbaye à Talus-Saint-Prix Abbaye à Baye

Musée, site historique et traditionnel

Musée à Mondement-Montgivroux Château à Esternay Site archéologique à Fontaine-Denis-Nuisy Site archéologique à Talus-Saint-Prix Site archéologique à Congy

Site à fort enjeu touristique localement

Église St. Denis à Sézanne Monument national de la Victoire à Mondemont-Montgivroux

Activités sportives

Pêche à Saint-Juste-Sauvage Golf à Anglure Pêche au Meix-Saint-Epoing Aérodrome à Sézanne Pêche à Neuvy Pêche à Talus-Saint-Prix





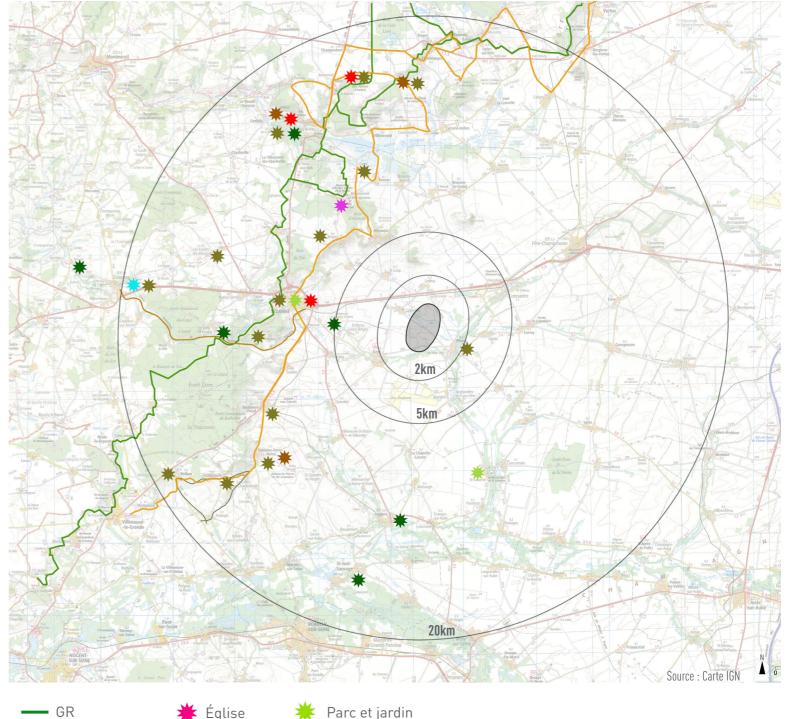














Château

Parc et jardin

Site archéologique

Activités sportives (Halte nautique, plan d'eau, golf)

Site inscrit/classé, MH

Zone d'engagement UNESCO

Patrimoine protégé

6.2 Patrimoine

Le patrimoine protégé se trouve principalement le long de la Côte d'Ilede-France. Il n' y a pas de ZPPAUP dans l'aire d'étude. Aucun patrimoine protégé ne se situe dans la zone d'implantation potentielle. Aucun élément architectural régional majeur ou secondaire identifié dans le SRE n'est concerné par le présent projet.

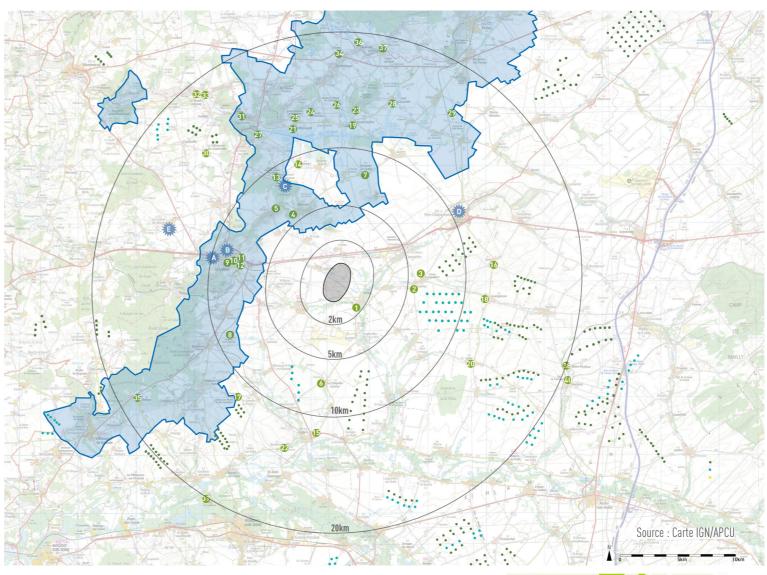
En périmètre proche, les impacts sont les plus forts. Pour cela le patrimoine proche et leur rapport avec le site d'étude ont été étudiés plus finement, ce qui a permis de définir des niveaux d'enjeu selon la position du monument, son environnement proche et sa reconnaissance. Trois niveaux ont ainsi été identifié : enjeu faible, enjeu modéré, enjeu fort. La présence de l'openfield justifie d'étendre cette analyse plus fine jusqu'à 10km. Au-delà de cette distance, les obstacles visuels sont nombreux à limiter la vision lointaine.

Enfin, le périmètre éloigné chevauche le périmètre prévisionnel UNESCO. «Les zones de vignoble, le vin le plus célèbre du monde se récolte et s'élève dans les paysages de la Champagne. Les paysages du Champagne rassemblent, dans une grande unité, des vignobles aménagés avec le plus grand soin à partir de l'époque gallo-romaine, des bâtiments industriels adaptés à l'élaboration de ce vin et un réseau de caves souterraines, unique au monde. Ces différents éléments indissociables forment un ensemble complexe et harmonieux qui exprime l'histoire, la culture et une part de l'identité régionale.»* Deux périmètres ont été définis pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial : la zone centrale et la zone d'ensemble qui se rapproche de la zone potentielle d'implantation.

Cependant, la demande de l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO des paysages du Champagne n'est pas incompatible avec le développement de l'éolien, selon le MEDDE.**

Complément juin 2016

Depuis juillet 2015 UNESCO a inscrit les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel. «Il s'agit des lieux où fut développée la méthode d'élaboration des vins effervescents, grâce à la seconde fermentation en bouteille, depuis ses débuts au XVIIe siècle jusqu'à son industrialisation précoce au XIXe siècle. Le bien se compose de trois ensembles distincts : les vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Épernay. Ces trois ensembles – soit le bassin d'approvisionnement que forment les coteaux historiques, les unités de production (les caves souterraines) et les espaces de commercialisation (les maisons de Champagne) - reflètent la totalité du processus de production de champagne. Le bien illustre clairement comment cette pro-



duction a évolué d'une activité artisanale très spécialisée à une entreprise agro-industrielle.»***

Le projet éolien se situe proche de la large zone dite «d'engagement» «correspond à l'aire d'AOC Champagne qui incarne également de la vigne à la cave l'ensemble de la chaîne de production. Les communes volontaires de cette zone pourront signer une charte «Paysages du Champagne» qui constituera un instrument du management territorial.» ****

*Source: Sh

- ** Journées des paysages : Quels paysages pour la transition énergétique et le changement de climat? 7 avril 2015
- *** Synthèse Unesco : http://whc.unesco.org/fr/list/1465
- **** ca-espace champagne.com



N°	Commune	Patrimoine	Protection	Aire d'influence	Enjeux	Distance			
		Entre 0 à 3 km du périmètre 2							
1	Pleurs	Eglise	MH	Centre-bourg	fort	1			
	Entre 3 à 5 km du périmètre ZIP								
2	Corroy	Eglise de la Nativité et de la Vierge	MH	Centre-bourg	moderé	4			
3	Corroy	Ferme de la Colombière	MH	Champs	faible	5			
	Entre 5 à 20 km du périmètre ZIP								
4	Allemant	Eglise	MH	Frange du bourg	fort	6			
5	Broyes	Ancienne tuilerie	MH	Ecrin végétal	faible	7			
6	La Chapelle-Lasson	Eglise	MH	Champs	faible	7			
7	Broussy-le-Grand	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	7,5			
8	Barbonne-Fayel	Dolmen sous tumulus	MH	Champs	faible	8			
9	Sézanne	Eglise St-Denis	MH	Centre ville	faible	8			
10	Sézanne	Maison	MH	Centre ville	faible	8			
11	Sézanne	Marché Couvert	MH	Centre ville	faible	8			
		Puits situé devant le portail ouest de				8			
12	Sézanne	l'église	MH	Centre ville	faible	٥			
		Monument commémoratif de la		Site naturel enjeu		9			
13	Mondement-Montgivroux	Première Victoire de la Marne	MH	local	modéré	9			
14	Reuves	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	9,5			
15	Anglure	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	11			
16	Euvy	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	11			
		Dolmen de Nuisy dit Les Pierres de				11			
17	Fontaine-Denis-Nuisy	Sainte-Geneviève	MH	Champs	faible	11			
18	Gourgançon	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	11			
19	Coizard Joches	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	12			
20	Salon	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	12			
21	Villevenard	Eglise Saint-Alpin	MH	Centre-bourg	faible	12,5			
22	Baudement	Tumulus	MH	Forêt	faible	13			
23	Coizard Joches	Terrains et grottes préhistoriques	MH	Champs	faible	13			
24	Courjeonnet	Terrain avec grottes préhistoriques	MH	Champs	faible	13			
25	Villevenard	Grottes sépulcrales nélithiques	MH	Champs	faible	13,5			
26	Congy	Menhir de l'Etang de Chénevry	MH	Champs	faible	14			
27	Talus-Saint-Prix	Eglise Saint-Prix	MH	Ecrin végétal	faible	14			
_	Vert-Toulon	Eglise de Vert-la-Gravelle	MH	Centre-bourg	faible	14			
29	Val-des-Marais	Dolmen	MH	Champs	faible	14,5			
30	La Villeneuve-lès-Charleville	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	15			
31	Talus-Saint-Prix	Ancienne abbaye du Reclus	MH	Ecrin végétal	faible	16			
32	Le Thoult-Trosnay	Eglise	MH	Ecrin végétal	faible	18			
33	Le Thoult-Trosnay	Château	MH	Ecrin végétal	faible	18			
34	Etoge	Château	MH	Centre-bourg	faible	19,5			
35	Bethon	Eglise	MH	Frange du bourg	faible	19,5			
36	Beaunay	Eglise	MH	Frange du bourg	faible	20			
37	Loisy-en-Brie	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	20			
38	Villiers-Herbisse	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	22			
39	Romilly-sur-Seine	Abbaye de Sellières	MH	Ecrin végétal	faible	22,5			
40	Herbisse	Eglise	MH	Centre-bourg	faible	23			
	Sites classés et/ou inscrits								
A	Sézanne	Centre ancien	SI	Centre-ville	faible	8			
В	Sézanne	Mails	SC	Centre-ville	faible	8			
С	Mondement-Montgivroux	Site du Château	SC	Site hors aggloméra	•	9			
D	Fère-Champenoise	Arbre de la Liberté	SC	Centre ville	faible	10			
Е	Essarts-Lès-Sézanne	Orme	SC	Champs	faible	14,5			





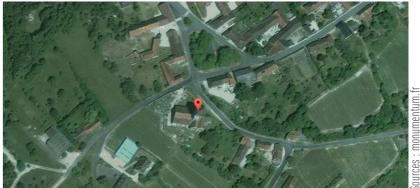






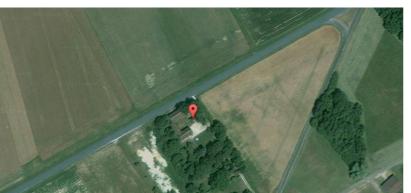








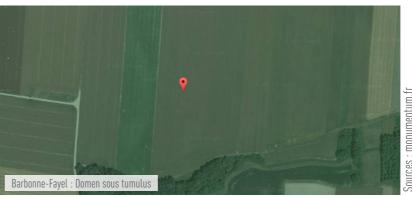
























Mondement-Montgivroux : Monument, château



7. Synthèse de l'état initial

Périmètre éloigné

Sensibilité face aux enjeux paysagers

L'aire d'étude se trouve dans la Champagne crayeuse avec son paysage d'openfield au relief peu marqué et à grande échelle, présentant une faible densité de population. Cette unité de paysage est **adaptée** à l'implantation des éoliennes.

Il s'agit d'une vaste plaine céréalière qui est clairement limitée par la Cuesta d'Ile-de-France, à l'ouest. Cette Côte accueille le vignoble champenois et constitue une structure identitaire majeure régionale avec **une sensibilité potentielle** face au présent projet malgré son éloignement (env 6km entre la zone d'implantation potentielle et la rupture de pente). Quelques belvédères offrent des vues remarquables sur la Champagne crayeuse qui s'étend jusqu'à l'horizon lointain où l'éolien est déjà présent. L'implantation de nouvelles éoliennes ne doit pas apporter une confusion dans ce paysage horizontal.

Sensibilité face au patrimoine

Une trentaine de monuments historiques ont été recensés dans l'aire d'étude qui se situe essentiellement le long de la Côte d'Île-de-France, audelà de 5km du site d'étude. Il s'agit majoritairement de monuments religieux en centre-bourg et de patrimoine historique (dolmen, tumulus et grotte préhistorique). On constate globalement un faible enjeu patrimonial dans le périmètre éloigné, puisque les écrans végétaux et un relief peu favorable limitent la co-visibilité. Les sites à enjeu local seront analysés à l'aide d'un photomontage, malgré leur faible sensibilité due à leur distance d'éloignement important.

Sensibilité face au tourisme

Le territoire concerné n'est **pas très dynamique** en matière de tourisme, à part la promotion autour du vignoble du Champagne. Les pôles d'attrait majeurs se situent **hors** de l'aire d'étude : Montmirail, Épernay, le Marais de St. Gond ou le PNR de la Montagne de Reims.

Le site du Monument national de la Victoire à Mondement-Montgivroux ainsi que la ville de Sézanne constituent localement les principaux pôles d'attrait touristique.

L'aire d'étude est donc faiblement sensible face aux enjeux touristiques.

Périmètre proche

Sensibilité face aux enjeux paysagers

Le site d'implantation du projet se trouve à la limite nord d'une dépression topographique irriguée par les affluents de la Superbe. Il s'agit d'une plaine où les cultures céréalières dominent et créent un **paysage ouvert avec des horizons boisés** et animé par des **boqueteaux**. Les silhouettes des **villages** implantés à proximité des ruisseaux se confondent avec les ripisylves et peupleraies. Les clochers n'émergent que peu de l'horizon et ne constituent donc **pas de point d'appel**. La Côte de l'Île-de-France se dresse à l'horizon lointain. Mais la distance ne permet pas de distinguer la particularité du relief viticole.

Le tracé de la **N4** et de la voie ferrée, avec leur chapelet de zones d'activités agricoles ou industrielles, marquent **la limite** entre la plaine crayeuse et le coteau viticole concerné par le périmètre proche. La présence de bandes plantées le long de la N4 renforce la coupure entre les deux structures paysagères de l'aire d'étude : la Champagne crayeuse et la Cuesta de l'Ile-de-France.

À l'est du site d'étude, un certain nombre de **parcs éoliens** a été implanté. Cependant, ils font partie du paysage lointain et ne sont visibles qu'à certaines conditions météorologiques (lumière du matin, lumière du soir, etc). Un espace de respiration est respecté entre le présent projet et le parc éolien le plus proche.

En conclusion : L'échelle du paysage et ses récentes mutations confirment la capacité du territoire concerné d'accueillir un parc éolien sans heurt, dans un paysage dynamique.

Sensibilité face au patrimoine

Aucun patrimoine protégé ne se situe dans la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

L'étude a identifié 3 monuments historiques entre 0 et 5 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Deux des monuments ont une faible sensibilité, puisqu'ils sont implantés en centre-bourg. Toutefois, la grande proximité de l'église de Pleurs au site d'implantation conduira à une analyse fine à l'aide de photomontages. Malgré le contact direct de la ferme de la Colombière

(Corroy) avec le secteur naturel, elle reste moins sensible face au projet. Elle bénéficie de plusieurs écrans végétaux et d'une distance importante entre elle et le projet.

On constate une **sensibilité faible** du patrimoine dans ce périmètre d'étude.

Sensibilité face au cadre de vie

Compte tenu du caractère groupé des bourgs et de la présence de boisements, les lieux de convivialité et de rencontre ne constituent pas d'enjeu. La plupart des places publiques sont au coeur des villes et villages sans inter-visibilité avec l'aire de projet.

Les zones d'habitat en contact direct avec le site d'étude sont très éloignées. Les franges urbaines de Pleurs et Linthelles sont largement boisées. Seules quelques maisons à Gaye et Pleurs sont modérément sensibles à cause d'un écran végétal clairsemé ou des ouvertures de façade orientées vers le projet.

En résumé, le périmètre proche montre une **sensibilité faible** face au cadre de vie de la population locale, à l'exception de quelques habitats individuels.

Carte de synthèse



Patrimoine :

Enjeu modéré : patrimoine peu accessible ou sans visibilité vers le projet

Enjeu fort : risque de co-visibilité entre le projet et le monument

Enjeu très fort : risque de co-visibilité et de surplomb de motif entre le projet et le monument - Néant pour ce projet

